

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 21 décembre 2018	N° 2018-811

Convocation du 14 décembre 2018

Aujourd'hui vendredi 21 décembre 2018 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, M. Alain ANZIANI, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Michel LABARDIN, M. Patrick BOBET, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, M. Michel HERITIE, Mme Andréa KISS, M. Jean-Jacques PUYOBRAU, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, M. Jean-Pierre TURON, M. Michel VERNEJOUL, Mme Josiane ZAMBON, Mme Emmanuelle AJON, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne-Marie CAZALET, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL-COUCAUD, Mme Brigitte COLLET, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Michèle DELAUNAY, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, Mme Magali FRONZES, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Jacques GUICHOUX, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, Mme Martine JARDINE, M. François JAY, M. Bernard JUNCA, M. Bernard LE ROUX, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Eric MARTIN, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, M. Alain SILVESTRE, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Jean-François EGRON à Mme Josiane ZAMBON
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET
M. Erick AOUIZERATE à M. Alain CAZABONNE
Mme Odile BLEIN à M. Max GUICHARD
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à Mme Brigitte TERRAZA
Mme Nathalie DELATTRE à M. Yohan DAVID
M. Franck JOANDET à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH
Mme Conchita LACUEY à Mme Michèle FAORO
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Eric MARTIN
M. Thierry MILLET à M. Daniel HICKEL
M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Elisabeth TOUTON à Mme Karine ROUX-LABAT

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Emmanuelle AJON à Michèle DELAUNAY à partir de 11h45
Mme Maribel BERNARD à M. Stéphan DELAUX jusqu'à 10h20
M. Jean-Jacques BONNIN à Mme Dominique IRIART à partir de 11h55
Mme Isabelle BOUDINEAU à M. Arnaud DELLU à partir de 10h45
Mme Marie-Christine BOUTHEAU à Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à partir de 12h20
Mme Anne BREZILLON à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 12h15
M. Nicolas BRUGERE à M. Benoît RAUTUREAU à partir de 11h30
Mme Virginie CALMELS à Mme Brigitte COLLET à partir de 12h15
M. Didier CAZABONNE à M. Jacques BOUTEYRE à partir de 11h45
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN jusqu'à 11h00
Mme Solène CHAZAL à Mme Emmanuelle CUNY à partir de 12h20
M. Yohan DAVID à M. Jean-Louis DAVID à partir de 12h20
Mme Nathalie DELATTRE à Mme Maribel BERNARD à partir de 12h20
Mme Laurence DESSERTINE à Stéphan DELAUX à partir de 12h15
M. Michel DUCHENE à M. Dominique ALCALA à partir de 12h15
Mme Magali FRONZES à M. Philippe FRAILE MARTIN à partir de 11h30
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANCOIS à partir de 12h00
Mme Dominique IRIART à Mme Chantal CHABBAT de 10h00 à 11h30
Mme Martine JARDINE à M. Thierry TRIJOLET à partir de 9h30
Mme Andréa KISS à Mme Véronique FERREIRA à partir de 12h30
M. Pierre LOTHAIRE à Mme Cécile BARRIERE à partir de 11h30
Mme Zeineb LOUNICI à M. Franck RAYNAL à partir de 12h15
M. Jacques MANGON à M. Patrick BOBET à partir de 12h15
Mme Arielle PIAZZA à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h15
M. Michel POIGNONEC à M. Max COLES à partir de 12h30
M. Alain SYLVESTRE à Mme Marie-Hélène VILLANOVE à partir de 11h45

M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU à partir de 12h00
M. Benoît RAUTUREAU à M. Guillaume GARRIGUES jusqu'à 10h25
Mme Anne-Marie TOURNEPICHE à M. Gérard DUBOS à partir de 12h30

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 21 décembre 2018	Délibération
	Direction générale RH et administration générale Direction pilotage emploi et dialogue social	N° 2018-811

Ajustements d'organigrammes et d'effectifs - Décision - Autorisation

Monsieur Jean-François EGRON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Afin de permettre un meilleur fonctionnement des services, des ajustements d'effectifs ou des évolutions d'organisation apparaissent nécessaires pour consolider les effectifs mutualisés et répondre à de nouveaux projets métropolitains.

DIRECTION GENERALE MOBILITES

Dans un contexte d'intense réalisation de projets depuis plusieurs années, la DG (Direction générale) mobilités a constamment cherché à adapter son organisation au mieux.

En termes de prospective, l'évolution de l'organisation et des effectifs de la DG mobilités prévoit la création de postes pour renforcer les équipes sur des projets ou domaines d'intervention importants tels que le renouvellement de la DSP (Délégation de service public) transports, l'électrification du réseau et les dépôts bus, la gestion patrimoniale, la voirie...

Deux directions opérationnelles de la DG mobilités sont particulièrement concernées par cette nécessaire adaptation de l'organisation afin de pouvoir faire face aux objectifs ambitieux fixés en termes de mobilités : la direction du réseau transports urbains, et la direction infrastructures et déplacements.

► **Direction du réseau des transports urbains : évolution de l'organisation**

La Direction du réseau des transports urbains (DRTU) est actuellement organisée autour de 2 services :

- Le Service transports urbains (STU) dont la fonction principale est de gérer le contrat de Délégation du service public des transports (environ 220 M€ par an) et les demandes en lien avec l'évolution du réseau de transports ;
- Le Service système équipement patrimoine transport (SSEPT) dont la fonction principale est de gérer les investissements de la Métropole en termes d'équipements (achat des bus, rames de tram, voie ferrée, alimentation par le sol, systèmes divers...) pour un budget moyen d'investissement d'environ 60 M€ par an et de piloter les travaux de renouvellement du patrimoine.

La direction est engagée dans plusieurs projets importants, et sa charge de travail est destinée à grandement augmenter dans les années qui viennent avec des enjeux forts.

De ce fait, il a été décidé de mettre en place une organisation plus adaptée aux contraintes actuelles et à venir. C'est l'objet du présent rapport.

Les enjeux de la DRTU :

- La complexité des projets et des dossiers à traiter : la direction a actuellement en charge 4 « projets stratégiques » (rénovation du dépôt de bus de Lescure, 3ème dépôt bus, tarification solidaire des transports, nouvelle billettique) dont certains posent d'importantes difficultés. Cette liste est susceptible d'augmenter dans les mois qui viennent avec le lancement de la préparation de la future DSP transport et le lancement de la DSP abris bus. Ces projets sont longs et difficiles et demandent à la fois un haut niveau d'engagement, d'expertise et de pilotage ;
- Des enjeux nouveaux et importants marquent la direction avec, d'une part, un tramway qui va prochainement atteindre les 20 ans d'âge et dont il va falloir lancer les premiers gros travaux de renouvellement et d'autre part, la volonté de passer une grande partie de la flotte de bus à la propulsion électrique : ces évolutions exigent au préalable de définir les stratégies de renouvellement concernées en fonction des moyens disponibles et des objectifs fixés par les élus.
- L'enjeu d'une organisation à adapter aux contraintes opérationnelles évoquées ci-dessus. L'organisation actuelle de la direction étant assez verticale, elle peut complexifier les échanges. Il s'agit également d'anticiper des évolutions prochaines liées aux départs à la retraite.
- La nécessité de disposer de nouvelles ressources pour réfléchir aux nouvelles stratégies, lancer et suivre les dossiers complexes, faire évoluer la direction.

Face à ce contexte, il est proposé de scinder la direction actuelle et de créer en lieu et place de celle-ci, 2 directions : une direction dédiée aux équipements et au patrimoine transport et une autre dédiée à l'exploitation du service public des transports. C'est dans cette dernière que sera intégrée une équipe destinée au renouvellement de la DSP transport.

Cette nouvelle organisation est de nature à :

- Augmenter le niveau de pilotage des dossiers en répartissant les dossiers stratégiques sur 2 directions plus spécialisées ;
- Renforcer les capacités des équipes afin de gérer, dans de bonnes conditions, les dossiers les plus complexes à venir (comme celui du renouvellement de la DSP transport).
Ainsi, cette nouvelle organisation nécessite la création de :
 - o 2 postes de catégorie A : 1 poste de directeur (filière technique) et un poste de responsable de service (filières administrative et technique) ;
 - o 3 postes de catégorie B (filières technique et administrative)
 - o 1 poste de catégorie C (filières technique et administrative).En compensation, un poste de catégorie A sera supprimé au départ à la retraite de l'agent (actuel poste de responsable du centre optimisation du réseau et qualité). Cette organisation nécessite également le transfert d'un poste de catégorie A (renouvellement DSP transport) issu de la Direction Générale vers la direction de l'exploitation.
- Simplifier le fonctionnement des directions en limitant les strates hiérarchiques ;

► Direction des infrastructures et des déplacements : évolution de l'organisation

La Direction des infrastructures et des déplacements (DID) est actuellement organisée autour de 5 services ou missions :

- La mission tramway, dont la fonction principale est le suivi des grands projets d'infrastructure de transport : tramway, Bus à haut niveau de service (BHNS), mais aussi ouvrages d'art exceptionnels

(pont Simone Veil). Depuis la réorganisation de 2016, la mission suit aussi les projets cruciaux d'amélioration du réseau de bus existant : projets « Lianes majeures » visant à améliorer la vitesse commerciale des principales lignes du réseau notamment via la création de nouveaux couloirs-bus, parcs-relais... ;

- Le service circulation et stationnement dont la fonction principale est la lutte contre la congestion routière de la métropole bordelaise, via la modélisation et l'observation du trafic, la gestion des 900 carrefours à feux de la Métropole, le suivi des parcs de stationnement métropolitains, la logistique et la mise en place d'actions favorables au covoiturage... ;
- Le service signalisation dont la fonction principale est la mise en place et le suivi du patrimoine important de panneaux déployés au sein de la Métropole (~100 000 panneaux) et la mise en place et l'entretien de la signalisation horizontale (marquages au sol) ;
- Le service voirie qui assure deux missions principales : l'exploitation des Voiries à grand trafic (VGT), et l'appui à l'ensemble des équipes d'exploitation, VGT et équipes des territoires, via la régie et le service expertise (laboratoire) ;
- Le service ouvrages d'art dont la fonction principale est le suivi du patrimoine existant d'ouvrages d'arts de la Métropole : inspections régulières, travaux de remise en état, construction de nouveaux ouvrages...

Les enjeux de la DID sont aujourd'hui les suivants :

- Mieux valoriser les responsabilités des encadrants, qui malgré des équipes importantes en nombre, de lourds enjeux financiers, sont situés à des niveaux hiérarchiques globalement moins élevés que dans le reste de l'organisation métropolitaine. Cette meilleure valorisation des encadrants doit aussi permettre aux agents de construire des parcours de carrière plus riches et plus valorisants, en favorisant la promotion interne ;
- Renforcer l'encadrement et l'expertise pour un certain nombre de missions qui ont déjà évolué fortement ces dernières années et sont appelées à poursuivre cette évolution dans les années à venir. Il s'agit en particulier :
 - o De la signalisation, qui ne comporte aujourd'hui qu'un seul cadre A pour 76 postes, alors qu'il lui est demandé de :
 - travailler de plus en plus en synergie avec les autres composantes de la DG mobilités pour, par des actions ponctuelles, permettre une allocation plus pertinente de l'espace public aux différents modes de déplacement et favoriser ainsi le report modal ;
 - renforcer le temps passé à la concertation avec les communes de la Métropole ;
 - poursuivre et intensifier les démarches lancées depuis 2016 (diminution du nombre de panneaux implantés, évolution des pratiques de marquage au sol, accélération du déploiement des arceaux vélo) ;
 - équilibrer la charge entre les équipes et traiter les effets négatifs de la distinction entre travaux spécifiques et travaux courants ;
 - o Des équipes voirie qui doivent franchir un nouveau cap concernant les missions d'expertise, en visant notamment une certification « Laboroute » ;
 - o Des équipes circulation et stationnement, où il s'agit notamment de renforcer les missions stratégiques d'observation et de modélisation, de poursuivre l'évolution des métiers « gestion du trafic » (suppression des carrefours à feux injustifiés, poursuite du développement du PC circulation...) et renforcer le temps passé sur le déploiement des nouveaux usages de l'automobile.
- En ce qui concerne spécifiquement la mission tramway, d'assurer la transition d'une période où sont menés conjointement de très nombreux grands projets pour la réalisation d'infrastructures nouvelles de déplacements, à une période où le nombre de très grands projets sera plus réduit, et où au contraire les aménagements à réaliser sur le réseau existant seront de plus en plus nombreux ;

Pour répondre à ces enjeux, il est proposé de scinder la direction actuelle en 4 directions, qui seront-elles-même regroupées sous l'autorité de deux adjoint/es au directeur général :

- Direction tramway/SDODM (Schéma directeur opérationnel des déplacements métropolitains) /grandes infrastructures, direction de la signalisation, direction de la circulation et du stationnement d'une part ;
- Direction de la voirie et des ouvrages d'art d'autre part.

Les principales évolutions sont les suivantes :

- Requalification du poste de directeur de la direction des infrastructures et des déplacements en poste d'adjoint au directeur général en charge des mobilités ;
- Au sein de la nouvelle direction de la voirie et des ouvrages d'art :
 - o La création de 3 postes : 2 postes de catégorie A (filiale technique) : directeur de la voirie et responsable du service voirie et un poste de catégorie B adjoint au responsable du laboratoire (filiale technique) ;
 - o La suppression, au sein du centre VGT, de l'unité prestations mutualisées/VH et du poste afférent, actuellement vacant.
 - o Le transfert d'un poste de catégorie C (filiale administrative) issu de la DAAF (Direction appui administratif et financier).

A noter qu'à l'horizon fin 2020, 3 postes seront supprimés lors du départ d'agents : 2 postes de maître opérateur au laboratoire (catégorie C), et un poste supplémentaire au sein du service voirie (catégorie B) ;

- Au sein de la nouvelle Direction signalisation :
 - o La création d'un poste de responsable de service action territoriale (catégorie A – filiale technique) par redéploiement et transformation d'un poste de catégorie C actuellement vacant ;
 - o La création d'un poste de responsable de centre dépôt / magasin par redéploiement de l'un des postes du service qui reste à déterminer ;
 - o La ventilation des postes de l'unité travaux spécifiques dans les différents centres du service action territoriale
 - o Le transfert de deux postes de catégorie C (filiale administrative) issus de la DAAF
 - o La suppression de deux postes de serrurier
- Au sein de la nouvelle direction circulation et stationnement :
 - o Le centre stationnement devient une mission comprenant 4 postes ;

L'organisation de cette mission sera amenée à évoluer.

- o Le poste de chargé/e de modélisation, actuellement rattaché au directeur de la DID, est transféré au sein du service observation / modélisation
- o L'unité maîtrise d'œuvre SLT secteur Sud Est et l'unité secteur Nord-Ouest fusionnent pour constituer le centre travaux.
- Au sein de la nouvelle direction Tramway :
 - o La suppression d'un poste de catégorie A et d'un poste de catégorie B, actuellement vacants.

Il est à noter que d'autres suppressions pourront être envisagées à l'échéance des grands projets en cours ou de départs en retraite (3 A/ 1C).

Cette nouvelle organisation est en particulier de nature à, entre autres :

- Renforcer l'encadrement des équipes de signalisation et permettre ainsi l'évolution des missions ;
- Renforcer l'encadrement et la technicité des équipes voirie ;
- Permettre l'évolution des missions de la direction tramway/SDODM/grandes infrastructures

► Direction d'appui administrative et financière : évolution de l'organisation

La DAAF participe activement à la conduite des grands projets de la DG Mobilités. Elle constate également un accroissement important de charges du service coordination juridique et administrative en ce qui concerne les besoins d'études et de conseils juridiques. Il est désormais nécessaire de s'adjoindre les services d'un agent supplémentaire de catégorie A (filiale administrative) sur les fonctions de juriste.

Actuellement, le service coordination juridique et administrative dispose de deux cadres A juristes :

- Le chef de service : au-delà de ses missions de pilotage du service, il effectue lui-même des missions à caractère juridique et souvent complexes (notes et études, gestion des précontentieux, rédaction et vérifications des actes types délibérations, arrêtés de circulation et stationnement, conventions) ;
- Un conseiller juridique dont des missions sont spécialisées comme suit :
 - o Apport d'un appui juridique aux services de la DG Mobilités (conseils et montages d'opérations) plus particulièrement sur le domaine de la réglementation de la voirie (y compris mise à jour du règlement de voirie),
 - o Instruction des Demandes de rémunération complémentaire (DRC) formulées par les entreprises dans le cadre de marchés publics en vue de leur règlement amiable,
 - o Suivi des contentieux et expertises en lien avec la direction des affaires juridiques,

Sachant que :

- Sur la période 2016-2017, l'instruction des DRC et leur aboutissement sous forme de règlement amiable ou contentieuse ont représenté 70% de l'activité de l'agent,
- Cette mission est récurrente et permanente, et elle représente sur la période 2018 écoulée à minima 50% du temps de travail,
-

un agent de catégorie A Conseiller juridique supplémentaire est nécessaire pour :

- Etre le relais juridique interne dans le cadre du projet billettique transport. En effet, ce dossier est complexe à la fois en termes d'exécution de marché, du nombre d'acteurs publics et privés impactés, du service public en jeu, et également en termes de gestion précontentieuse et contentieuse. Il nécessite un travail de veille et d'analyse juridique permanent, la présence hebdomadaire d'un agent en réunion de pilotage avec une très importante autonomie et une grande expertise pour le conseil en séance ;
 - Mieux répartir la participation en groupes projets entre les effectifs : actuellement, le service ne comporte que 2 juristes de catégorie A (le chef de service, un conseiller juridique) et un assistant juridique (catégorie B) pour 9 grands projets stratégiques métropolitains. L'appui de la DAJ (Direction des affaires juridiques), très sollicitée, ne suffit pas pour tenir les échéances demandées ;
 - S'associer aux grands projets à venir et gérer les dossiers complexes : Mutualisation des parcs relais, ilots 50 000 logements, etc.
 - Participer activement à des projets du type DSP : renouvellement DSP transport, DSP abris voyageurs,
- Etre un appui quotidien du responsable de service et le représenter le cas échéant.

Au vu des enjeux et des projets portés par la DG Mobilités, la sollicitation du service sur ses missions supports est constante. Celui-ci a des impératifs de réactivité et de sécurisation justifiant la création de ce poste.

Par ailleurs, 3 postes d'assistantes sont transférés : 2 à la direction de la signalisation et un à la direction voirie et ouvrages d'art.

Enfin, compte tenu de la spécificité de trois postes de catégorie A, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux :

- Poste de directeur de la voirie ouvrages d'art et directeur de l'exploitation :

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires, les rémunérations pourront être fixées en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs ou ingénieurs en chef soit une rémunération annuelle brute comprise entre 28 509,78€ euros (1^{er} échelon du grade d'ingénieur principal) et 62 923,94€ euros annuels (dernier échelon du grade d'ingénieur en chef hors classe) ou du cadre d'emplois des attachés soit une rémunération annuelle brute comprise entre 27 497,59€ euros (1^{er} échelon du grade d'attaché principal) et 54 151,70€ euros annuels (dernier échelon du grade d'attaché hors classe) ou du cadre d'emplois des administrateurs soit une rémunération annuelle brute comprise entre 25 641,93€ (1^{er} échelon du grade d'administrateur) et 62 923,94€ euros annuels (dernier échelon du grade d'administrateur hors classe).

- Poste de responsable de service suivi et contrôle administratif et financier des contrats liés aux transports :

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires, les rémunérations pourront être fixées en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés soit une rémunération annuelle brute comprise entre 21 536,97€ euros (1^{er} échelon du grade d'attaché) et 54 151,70€ euros annuels (dernier échelon du grade d'attaché hors classe).

Conformément à la délibération 2018/418 du 6 juillet 2018 relative au nouveau Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), il convient de rajouter le montant brut mensuel alloué au groupe de fonction correspondant à ce poste ainsi que les sommes de 19,44 € bruts mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

DIRECTION GENERALE VALORISATION DU TERRITOIRE

Depuis la mise en place, en janvier 2016, de la nouvelle organisation de Bordeaux Métropole, la Direction générale valorisation du territoire (DGVT) comporte quatre entités :

- deux dédiées respectivement aux volets aménagement et développement et placées chacune sous la responsabilité d'un Adjoint au directeur général (ADG),
- la Direction d'appui administrative et financière (DAAF),
- la Mission stratégie territoriale et ingénierie (MISTI).

Il est aujourd'hui proposé d'adapter cette organisation en vue

- de simplifier cette structuration tout en renforçant les synergies et collaborations entre les différentes directions,
- de supprimer la MISTI et d'ajuster l'organisation des entités afin d'accroître la lisibilité des missions et l'efficacité des actions,
- de rechercher, de manière générale, l'optimisation des ressources au profit d'une mise en œuvre plus efficiente des politiques portées par la DGVT (redéploiements, mutualisation de fonctions, finalisation de la convergence entre les méthodes de travail de Bordeaux Métropole et de la ville de Bordeaux...).

Dans cette optique, la nouvelle organisation reposerait sur les principes suivants :

1 – L'élargissement des missions et des moyens de la DAAF :

Tout en conservant l'ensemble des missions actuelles de la DAAF, il s'agit d'achever le processus de mutualisation des fonctions administratives et financières en supprimant les spécificités qui perduraient au sein de la DGA Aménagement par le transfert, de manière complète, à la DAAF, de toutes les missions correspondantes avec repositionnement des Responsables administratifs et financiers (RAF).

Parallèlement, le lien aux directions serait amélioré par la mise en place de référents transversaux et par un travail d'optimisation des tableaux de bords de suivi en collaboration avec les chargés de missions Pilotage nouvellement rattachés aux deux autres ADG (cf. ci-après).

D'autre part, pour plus de lisibilité, les missions de gestion des ressources humaines seraient intégrées au sein d'un centre Ingénierie juridique et ressources humaines dont les capacités d'intervention en appui juridique aux directions seraient renforcées par la création d'un poste de juriste (catégorie A – filière administrative) et d'un poste d'assistant administratif polyvalent (catégorie C – filière administrative).

De plus, deux postes seraient transférés vers la DAAF :

- un poste de chargé de mission précédemment rattaché au Directeur général Valorisation du territoire qui aurait en charge les dossiers transversaux et la communication (actualisation des projets de mandature, synthèse des rapports d'activités, élaboration de divers documents de communication en lien avec les missions de la DGVT...),
- un poste de chargé de mission issu de la MISTI, qui continuerait d'intervenir sur des réflexions prospectives transversales (politiques de vieillissement...) et de gérer le partenariat avec l'Agence d'urbanisme Bordeaux Aquitaine (A'urba).

Enfin, un poste serait créé au Centre commande publique afin de régulariser un agent en sureffectif (catégorie A – filière administrative).

2 – Des ajustements d'organisation pour les deux autres volets :

a. Sur le volet Aménagement

Les adaptations envisagées sont les suivantes :

- ✓ sur les moyens rattachés à l'ADG Aménagement :
 - o réaffectation d'un des deux postes d'assistants vers la Direction habitat et politique de la ville (DHPV) et du poste de coursier vers la Direction urbanisme (DU), en cohérence avec les besoins en terme d'assistance administrative,
 - o renforcement de la Mission valorisation du projet urbain par l'intégration du bureau d'études cartographiques de la MISTI et un élargissement des missions au profit de l'ensemble des directions de la DGVT
 - o création d'un poste de chargé de missions Pilotage (catégorie A – filières administrative et technique) afin d'accompagner l'ADG dans la mise en œuvre des missions transversales,
 - o le repositionnement du Service juridique de l'aménagement auprès de l'ADG Aménagement, avec une requalification en mission et un élargissement de ses missions au profit des directions du volet aménagement
- ✓ pour trois directions du domaine Aménagement (la Direction de la nature, la Direction urbanisme, la Direction habitat et politique de la ville) : le transfert des responsables administratifs et financiers vers la DAAF,
- ✓ pour la Direction urbanisme, la création d'un poste de cadre A en renfort du chef de projet Brazza (filiales administrative et technique)

- ✓ pour la Direction du foncier, le transfert d'un poste de cadre A du Centre réserves foncières vers le Centre études stratégiques.

b. Sur le volet Développement

Les adaptations envisagées sont les suivantes :

- ✓ sur les moyens rattachés à l'ADG Développement : création d'un poste de chargé de mission (catégorie A – filières administrative et technique) afin d'accompagner celle-ci dans le pilotage et la mise en œuvre de missions transversales,
- ✓ pour la Mission Magnetic Bordeaux (ex Mission attractivité et animation des réseaux économiques), le renforcement des moyens dédiés à l'attractivité, par la création d'un poste de cadre A (filiales administrative et technique)
- ✓ pour la Direction Développement économique, le changement de dénomination des services et le renforcement du Centre commerce et artisanat par la création d'un poste de cadre A (filiale administrative)
- ✓ le regroupement de la Mission enseignement supérieur, recherche et innovation (MESRI) et de la Mission rayonnement et équipements métropolitains (MIREM).

Afin de compenser l'ensemble des créations de postes présentées ci-dessus, 8 postes sont supprimés (5 catégorie A, 1 catégorie B, 2 catégorie C).

Enfin, compte tenu de la spécificité des postes de catégorie A créés, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux :

- Les 2 postes de chargés de mission auprès des adjoints au DG
- Le poste de catégorie A pour le projet Brazza
- Le poste de chargé de mission attractivité
- Le poste de chargé de mission commerce et artisanat

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires, les rémunérations pourront être fixées en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des ingénieurs soit une rémunération annuelle brute comprise entre 21 536€ euros (1^{er} échelon du grade d'ingénieur) et 44 592,21€ euros annuels (dernier échelon du grade d'ingénieur principal) ou du cadre d'emplois des attachés soit une rémunération annuelle brute comprise entre 21 536€ euros (1^{er} échelon du grade d'attaché) et 44 592,21€ euros annuels (dernier échelon du grade d'attaché principal).

Conformément à la délibération 2018/418 du 6 juillet 2018 relative au nouveau Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), il convient de rajouter le montant brut mensuel alloué au groupe de fonction correspondant à ce poste ainsi que les sommes de 19,44 € bruts mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

► Mission attractivité et animation des réseaux économiques : ouverture d'un poste de catégorie A aux non-titulaires (MAARE)

Le poste de chef de projet attractivité correspond à un besoin lié directement à la mise en œuvre de la feuille de route pour l'action économique de la Métropole.

Avec le lancement de la démarche d'attractivité qui assure la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie de marque « Magnetic Bordeaux », il importe que la Mission attractivité et animation des réseaux économiques dispose d'une expertise dans ce domaine de compétence spécifique.

Le pilotage de la stratégie de marque Magnetic Bordeaux fait appel à des expertises en matière de marketing, de gestion de logiciels CRM (Customer Relationship Management) ou encore de maîtrise des outils de conception graphique notamment qui n'existent que peu dans les collectivités ne s'agissant pas de métiers classiques des collectivités territoriales.

La montée en puissance de la stratégie de marque nécessite de s'appuyer sur un déploiement digital qui nécessite des expertises métiers spécifiques et complémentaires entre les différents agents de la MAARE.

Compte tenu de ces éléments, de la spécificité du poste, des connaissances et des compétences attendues, l'administration envisage sur le fondement de l'article 3-3 alinéa 2 de la loi du 26 janvier 1984 de pouvoir recourir à des agents non-titulaires en cas de jury infructueux.

En application de la délibération 2006/0828 du 28 novembre 2006 relative à la rémunération des agents non titulaires, les rémunérations pourront être fixées en référence à la grille indiciaire du cadre d'emplois des attachés soit une rémunération annuelle brute comprise entre 21 536€ euros (1^{er} échelon du grade d'attaché) et 44 592,21€ euros annuels (dernier échelon du grade d'attaché principal).

Conformément à la délibération 2018/418 du 6 juillet 2018 relative au nouveau Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), il convient de rajouter le montant brut mensuel alloué au groupe de fonction correspondant à ce poste ainsi que les sommes de 19,44 € bruts mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

DIRECTION GENERALE RH ET ADMINISTRATION GENERALE

► Direction pilotage, emplois et dialogue social : évolution de l'organisation du service recrutement

Au regard du bilan des deux premières années de mise en œuvre des services communs, il apparaît nécessaire de faire évoluer l'organisation du Service recrutement.

En effet, à ce jour, il a été constaté un manque de clarté dans la répartition des missions entre les différents postes. Les missions dévolues aux postes de catégories B et C sont similaires, ce qui peut engendrer un manque de visibilité au sein du service mais également vis-à-vis des services de Bordeaux Métropole, de la ville de Bordeaux ou de son CCAS (Centre communale d'action sociale), pour lesquels la Direction des ressources humaines est prestataire de services.

De même, la répartition actuelle des portefeuilles ne permet pas suffisamment la transversalité et la continuité des missions.

Il convient donc de simplifier l'organisation en posant le principe d'interlocuteurs recrutement (qu'ils relèvent de la catégorie C ou B) dédiés pour chaque direction générale. Et, il est nécessaire de renforcer l'encadrement et l'ingénierie de ce service, qui assure la gestion de recrutement chaque année.

Cette évolution se traduit par :

- La création de deux centres, l'un en charge des recrutements pour la ville de Bordeaux et son CCAS, l'autre en charge des recrutements pour Bordeaux Métropole.

Cela permettra une meilleure visibilité pour les directions, une harmonisation des procédures et une transversalité accrue.

Deux postes de responsables de centre (catégorie A administratif) sont créés par la transformation de deux postes de chargés de recrutement (catégorie B administratif) actuellement vacants.

Ils auront pour missions d'encadrer en proximité chaque centre, de coordonner et d'ajuster plus précisément la charge de travail au sein de chaque centre, et de participer aux recrutements des cadres, notamment.

Les missions des chargés de recrutement de catégorie B sont redéfinies dans un champ plus large, allant des recrutements permanents aux emplois d'apprentis ou emplois aidés. Ils interviendront sur l'ensemble du processus de recrutement, quelle que soit la nature de ce dernier. Les directions disposeront ainsi d'un seul interlocuteur.

Quant aux missions des **chargés de recrutement** de catégorie C, celles-ci restent inchangées mais s'inscrivent dans une répartition plus claire des portefeuilles gérés.

- Un appui administratif, composé de 3 postes de catégorie C, est rattaché au responsable de service et aura pour vocation de faciliter le travail au quotidien des responsables de centre et des chargés de recrutement, en participant notamment à l'organisation logistique et matérielle des jurys de recrutement. Cela permettra aux autres agents de se recentrer sur le cœur de métier « recrutement ».

► Direction des archives métropolitaines : création d'un poste d'agent de médiation (catégorie C culturelle)

Créé en 2015 dans la perspective de l'ouverture au public du nouvel Hôtel des archives, le Service des publics de la Direction des archives a pour missions principales d'une part, l'accueil des publics adultes et scolaires et d'autre part, la conception et la mise en œuvre d'expositions ayant pour but la valorisation des fonds conservés.

Des partenariats étroits ont été noués par la Direction avec le Rectorat, et le Service éducatif a été créé en septembre 2016 avec la mise à disposition d'une enseignante du 1^{er} degré à mi-temps par la Direction des services départementaux de l'Education nationale (DSDEN). La fréquentation scolaire a, de ce fait, accusé une très nette augmentation : +130% en 2017/2018 par rapport à l'année scolaire précédente. Ces excellents résultats ont d'ailleurs conduit le Rectorat à renforcer son appui par la mise à disposition d'un professeur relais agréé en septembre 2018.

Toutefois, au sein du Service des publics, l'accueil des groupes scolaires et adultes repose actuellement sur un seul poste de catégorie B en charge de la médiation culturelle.

Face au succès grandissant des ateliers scolaires proposés, il est nécessaire de renforcer et de sécuriser le service par la création d'un poste d'agent de médiation (catégorie C culturelle).

DIRECTION GENERALE NUMERIQUE ET SYSTEMES D'INFORMATION (DGNSI)

► Direction de la transformation numérique : évolution de l'organisation – intégration du cycle 4 de la mutualisation

La mutualisation du numérique et des systèmes d'information au sein d'un service commun a témoigné dès l'origine de la volonté, forte et partagée par de nombreuses communes de la Métropole, de construire et de développer ensemble une politique numérique au service de l'action publique et de la modernisation des administrations.

Le Comité technique du 18 juin 2018 a validé le principe de création d'une équipe dédiée à la préparation et au pilotage du plan de transformation des SI (Systèmes d'information) des nouvelles communes au sein de la transformation numérique.

En effet, il était devenu impératif d'adapter les conditions d'intégration des communes souhaitant mutualiser le numérique dès le cycle 4 afin d'accompagner leur intégration, sans pour autant fragiliser les plans de transformation déjà engagés et en minimisant l'impact sur les plans de charge des agents de la DGNSI.

I – Les postes transférés

A la suite des travaux préparatoires, la ville de Talence a choisi de mutualiser ses systèmes d'information avec Bordeaux-Métropole à compter du 1^{er} janvier 2019 en transférant les postes suivants :

- Un poste de responsable des systèmes d'information (Cat A)
- Un poste de Chargé de projet technique Ecoles (Cat B)
- Un poste d'administrateur réseau (Cat C)
- Un poste d'assistante numérique (Cat C)
- Un poste de gestionnaire d'applications (Cat C)

Dans le cadre de la mutualisation, Bordeaux Métropole propose que l'équipe en place s'inscrive dans la continuité de leurs missions et soit pour cela regroupée au sein d'un centre «Transition communale », permettant de garantir la continuité d'activité pendant la phase transitoire. Une fois les projets de transformation de la commune menés, les postes pourront alors évoluer vers d'autres missions au sein de la DGNSI.

Par ailleurs, le compte administratif 2017 de référence de la commune de Talence faisait apparaître 6 postes. Dans ce cadre Bordeaux Métropole a sollicité une compensation financière permettant de contribuer à la création d'un sixième poste qui sera positionné sur des missions d'assistant technique (catégorie B technique).

Ce poste aura notamment pour finalités d'assurer l'assistance sur toutes les missions liées à la gouvernance interne de la DGNSI pilotée par la Direction de la transformation numérique ainsi qu'au suivi des relations avec les communes (préparation des dossiers, comptes rendus, planification, ...). Il sera positionné auprès du directeur de la transformation numérique.

II – Impact sur l'organisation

Comme convenu lors du Comité technique du 18 juin 2018, dès lors que des agents de nouvelles communes seront mutualisés, la mission Pilotage du plan de transformation mutualisé sera susceptible d'évoluer. Ainsi, il est aujourd'hui proposé de transformer cette mission en service, modification rendue nécessaire par l'intégration des postes provenant de la Mairie de Talence.

Aussi, il est proposé de confier au Directeur de projet transformation les fonctions de responsable du service pilotage du plan de transformation mutualisé et de responsable du Centre pilotage du plan de transformation.

Le service pilotage du plan de transformation mutualisé sera composé de deux centres :

- Centre pilotage du plan de transformation

Le centre sera composé des 3 postes déjà présents au sein de la mission actuelle (2A et 1B). Il sera chargé de la définition des trajectoires de changement en lien avec les communes et de leur mise en œuvre sans impacter les équipes actuelles de la DGNSI.

- Centre transition communale

Ce centre sera chargé principalement d'assurer la continuité d'activité auprès de la commune de Talence sur l'ensemble des composantes : projets, opérations, maintien en conditions opérationnelles. Il contribuera aussi à la mise en œuvre du plan de transformation de la commune. Ce centre sera composé de 5 postes issus de la commune de Talence (1 A, 1 B et 3 C).

► Direction de la transformation numérique : ouverture d'un poste aux grades d'ingénieur hors classe et d'attaché hors classe

Par délibération n° 2017-803 en date du 22 décembre 2017, un poste de responsable du service gouvernance et contrôle de gestion a été créé. Ouvert aux agents non-titulaires, les rémunérations ont été fixées en référence aux grades d'ingénieur ou d'ingénieur principal ainsi qu'aux grades d'attaché ou attaché principal.

Suite à l'intégration des différentes communes lors des processus de mutualisation depuis 2016, les missions dévolues à ce poste se sont complexifiées et répondent à un niveau élevé de responsabilité.

En effet, placé à la tête d'un service technique, il coordonne l'activité et assure la consolidation et le suivi stratégique du portefeuille de projets de la DGNSI (1000 projets) de l'intention à la réalisation : gestion des risques, respects des engagements, atteintes des bénéficiaires. Il coordonne et formalise les reportings attendus de la Direction Générale. Il contribue également à animer en transversalité la diffusion des méthodes et bonnes pratiques de pilotage de projet et de programme.

Aussi, afin de répondre au mieux aux attentes des communes et en perspective de la convergence des données, il est proposé d'élargir ce poste au grade d'ingénieur hors classe ou d'attaché hors classe. En cas de recours à un agent non-titulaire, les rémunérations brutes annuelles pourront être comprises entre 21 536€ euros (1^{er} échelon du grade d'ingénieur) et 54 378,63€ euros annuels (dernier échelon du grade d'ingénieur hors classe) ou du cadre d'emplois des attachés soit une rémunération annuelle brute comprise entre 21 536€ euros (1^{er} échelon du grade d'attaché) et 54 151,70€ euros annuels (dernier échelon du grade d'attaché hors classe).

Conformément à la délibération 2018/418 du 6 juillet 2018 relative au nouveau Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP), il conviendra de rajouter le montant brut mensuel alloué au groupe de fonction correspondant à ce poste ainsi que les sommes de 19,44 € bruts mensuels au titre de la prime de transport et de 850,68 € au titre de la prime de vacances et de fin d'année versée en deux fois.

► Direction assistance et offre de service : transformation d'un poste de catégorie C technique en catégorie B technique

Suite à l'intégration des différentes communes lors du processus de mutualisation de 2016, les missions dévolues au poste de gestionnaire pilotage et tableaux de bord (catégorie C technique) ont évolué et correspondent aujourd'hui à des missions de technicien (catégorie B technique).

Aussi, afin de répondre au mieux aux attentes des communes et en perspective de la convergence des données, une montée en compétence est apparue nécessaire sur certains postes.

Pour ces raisons, il est proposé de transformer un poste de gestionnaire pilotage et tableaux de bord en un poste de technicien en charge de la gestion du parc des équipements numériques.

DIRECTION GENERALE DES TERRITOIRES

► Direction d'appui aux territoires (DAT) : évolution de l'organisation

Dans le cadre de la poursuite de l'évolution de la direction d'appui aux territoires, et pour satisfaire le besoin d'appui des territoires, de nouvelles propositions de modifications de son organisation sont proposées ci-dessous.

1 Le service espace public - patrimoine (SEPPa) :

La création de ce service, au 1^{er} mars 2018, au sein de la DAT doit être complétée par une réorganisation interne plus rationnelle et plus lisible pour les acteurs externes.

En effet, au moment de la mutualisation, des missions de l'ancienne direction de la voirie ainsi que des actions relatives à la gestion de l'espace public et de son aménagement ont été transférées à la DAT et positionnées dans le service « administration générale ».

Ce service, rebaptisé fin 2016 en Service marchés procédures ressources humaines (SMPRH), a vu son activité « marchés publics » et « gestion des dossiers de commission d'indemnisation des commerçants » fortement croître.

Pour un meilleur équilibre des tâches mais également pour gommer ce manque de visibilité externe, il est proposé de rattacher les missions « gestion des autorisations du domaine public » et « appui pour les procédures environnementales » actuellement réalisées par le service marchés procédures ressources humaines au service espace public - patrimoine par transfert de 2 postes de catégorie B administratifs.

2 Création d'un poste de chef de projet Occupation du domaine public (catégorie A administratif)

Une position récente du tribunal administratif a rendu les communes non compétentes en termes d'occupation du domaine public sur le segment de la micro signalétique et du mobilier publicitaire. Le Conseil d'Etat est saisi pour infirmer cette position.

Dans l'attente de cette décision, Bordeaux Métropole doit trouver la solution juridique et le modèle économique qui permettront de poursuivre ces missions dans le respect des règles nouvellement précisées.

Il est donc nécessaire de mener un gros travail d'inventaire des marchés communaux actuels, de voir comment les autres métropoles, confrontées à la même problématique, ont décidé de répondre à cette nouvelle contrainte, et de mener toutes les études juridiques nécessaires.

Il conviendra ensuite de proposer le schéma juridico-économique applicable entre la métropole et les 28 communes de la métropole.

Ce travail, outre les compétences juridiques qu'il implique, nécessite qu'un poste à temps plein lui soit dédié. Il est donc proposé la création d'un poste de chef de projet (catégorie A administratif).

La DAT étant compétente sur le domaine de la gestion du domaine public, et plus particulièrement sur celui relatif à la gestion des autorisations d'occupation, ce poste sera donc rattaché à cette direction.

► Pôle territorial de Bordeaux - Direction du développement et de l'aménagement : évolution de l'organisation du service aménagement urbain

En janvier 2016, la Métropole de Bordeaux a mis en place une organisation qui repose sur la création de services mutualisés avec les communes et le maintien d'un lien fort avec le territoire.

L'organisation s'appuie sur des pôles territoriaux, échelon d'exercice des activités déconcentrées communales ou métropolitaines, des directions centrales thématiques qui pilotent et coordonnent les politiques publiques en collaboration avec les pôles auxquels elles apportent leur expertise et des directions ressources qui donnent aux pôles et aux directions centrales les moyens de fonctionner.

L'aménagement urbain et son organisation

Les services métropolitains et communaux en charge de l'aménagement urbain ont été mutualisés à Bordeaux conformément à ce nouveau cadre d'organisation.

Lors du processus de mutualisation, une analyse des activités dans leur déclinaison la plus fine a été menée.

En 2015, les opérations suivies par la Communauté urbaine et les opérations majeures suivies par la ville avaient fait l'objet d'une classification en 3 catégories :

- Les études et projets d'enjeu communal
- Les études et projets classiques qui constituent la très grande majorité des opérations traitées par le pôle territorial de Bordeaux
- Les études et projets situés dans un périmètre d'enjeux métropolitains et affectées entre la Direction de l'urbanisme (DU) et le pôle territorial de Bordeaux.

En ce qui concerne l'organisation de l'activité urbanisme du pôle territorial de Bordeaux, le Service aménagement urbain (SAU) est positionné au sein de la Direction du développement et de l'aménagement (DDA).

3 centres structurent les différentes activités du service : un centre foncier, un centre mobilité et un centre cartographie, tous dirigés par un responsable de centre qui assume également des missions de chef de projets et gère ses propres opérations.

Les limites du fonctionnement actuel

Avec le recul de 2 années d'exercice, il apparaît que le pôle de Bordeaux, bien que doté d'une expérience solide en aménagement urbain, n'exerce pas encore pleinement sa mission opérationnelle sur le projet urbain ni son rôle de service commun de l'urbanisme vis-à-vis de la commune.

Des études ou projets d'enjeu communal restent en effet pilotés en direction centrale bien que ce niveau semble peu pertinent.

De plus, le chaînon entre les étapes pré-opérationnelles et opérationnelles n'est pas précisément défini et les stratégies de mise en œuvre ne sont pas clairement partagées.

Le territoire de la ville centre concentre des opérations d'aménagement en cours ou en projet de grande envergure. Elles sont pour la plupart regroupées dans des territoires de grands projets (Euratlantique, plaine

rive droite). Ces projets ou opérations sont pilotées par la Direction de l'urbanisme (DU), la Mission stratégie territoriale et ingénierie (MISTI) ou par la Direction du développement et de l'aménagement (DDA) du pôle territorial, selon une logique de cas par cas.

Ce fonctionnement est lié non seulement à une absence de critères dans la définition des rôles des différents acteurs de l'urbanisme mais également au fait que lors de la mutualisation des services en 2016, l'ensemble des moyens a été affecté à la direction de l'urbanisme.

En outre, l'organisation « en râteau » du SAU atteint aujourd'hui un seuil critique qui ne permet plus de se renforcer sur les différents champs d'intervention dont l'urbanisme.

La création d'un centre développement urbain

Face à ce constat et dans un souci d'optimisation de l'organisation, le pôle territorial a engagé dès mi 2018 une réflexion selon les 2 axes suivants :

- La mise en œuvre opérationnelle des projets urbains et de rénovation urbaine métropolitains
- Le périmètre d'intervention en tant que service commun d'urbanisme : conseil aux élus, valorisation de fonciers communaux, mise en œuvre des projets urbains et de rénovation urbaine d'intérêt communal, prise en compte des besoins communaux (équipements, locaux associatifs, vie des quartiers...) dans les projets, veille en ce sens sur les DIA (déclaration d'intention déaliéner).

Cette réflexion avait pour objectifs :

- de rendre visible et claire l'action du pôle en matière de projet urbain en bonne articulation avec les directions de l'urbanisme, de l'habitat et le service du droit des sols en interne,
- de consolider l'expertise du pôle en matière d'urbanisme
- de poursuivre la structuration du SAU pour une plus grande efficacité

Dans un 1^{er} temps, la démarche a consisté en un diagnostic des atouts et faiblesses de l'existant, puis en une proposition de mise en place d'une nouvelle organisation qui se traduit aujourd'hui par la création du centre développement urbain.

Le périmètre d'actions du centre développement urbain

Les activités du centre seront les suivantes :

- management des projets urbains d'intérêt communal : cette mission est aujourd'hui «orpheline » faute de moyens identifiés dans les services métropolitains et plusieurs cessions foncières ou études sont en attente, demandées par les maires de quartier ;
- accompagnement de la mutation de sites stratégiques à l'échelle de la commune : il s'agit de gagner en proactivité devant les projets qui, de par leur programmation, leur localisation, leur ampleur ou certains enjeux spécifiques qui leur sont liés, font projet urbain et contribuent à la mutation du territoire, en lien avec les directions centrales ; il est nécessaire d'anticiper davantage les mutations pour se positionner plus en amont, mieux y faire face, mieux encadrer et accompagner les projets ;
- accompagnement des opérateurs : en articulation plus étroite et souvent en amont par rapport aux missions exercées par le service du droit des sols et la commission métropolitaine des avant-projets, il s'agit de se positionner en ressource et « porte d'entrée » de l'administration métropolitaine concernant l'urbanisme sur Bordeaux ;
- consolidation d'une expertise urbaine, nécessaire pour répondre de façon plus réactive et pertinente sur les sujets d'urbanisme communaux du territoire bordelais : il s'agit notamment de pouvoir développer une connaissance plus fine et approfondie du territoire, d'investir le champ de l'urbanisme de la proximité, des transitions et de la couture, d'un urbanisme du quotidien au service de la qualité de vie bordelaise, mais aussi de produire de la donnée, émettre des alertes;
- affirmation et approfondissement dans le suivi des projets de Bordeaux Euratlantique en lien avec la coordinatrice appartenant aux effectifs de la mission stratégie territoriale et ingénierie.

Le positionnement au sein du pôle et les ressources mobilisées

Rattaché au Service aménagement urbain (SAU) au sein de la Direction développement et aménagement (DDA) du pôle, le centre développement urbain est créé à moyens constants par redéploiements ou transformations de postes vacants au sein du pôle.

Il sera composé de 3 postes :

- Un chef de centre, poste de catégorie A de la filière technique par redéploiement d'un poste de chef de projets du SAU
- Un poste de catégorie B de la filière technique, par redéploiement d'un poste de chargé d'opérations du SAU
- Un poste de chef de projets, poste de catégorie A de la filière technique par redéploiement et transformation d'un poste de technicien (catégorie B) du SAU. Cette transformation de poste de catégorie B en catégorie A se justifie par le niveau d'expertise, de responsabilité et d'autonomie requis.

Le dimensionnement de l'équipe pourra évoluer en fonction des évolutions des périmètres d'intervention et des plans de charge.

Cette organisation sera mise en place à compter du 1^{er} janvier 2019.

► Pôle territorial Ouest – Direction administrative et financière : évolution de l'organisation

1/ Le poste de catégorie A administratif anciennement au Pilotage (adjoint au responsable de centre gestion de l'utilisateur et appui administratif, poste créé à titre transitoire en 2017) est transféré à la DAF/Service administratif et Commande publique / centre juridique, administratif et assistance à la maîtrise d'ouvrage pour occuper les fonctions de Chargé d'affaires juridiques responsable des assurances du service commun. Le poste de chargé d'affaires (catégorie B administratif) ne se justifie donc plus. Ce poste de catégorie B est transféré au sein de la même direction, au service finances, centre programmation et budget pour permettre la création d'un poste de responsable de gestion budgétaire et financière (catégorie administratif B).

Cette transformation correspond au niveau attendu sur ces fonctions stratégiques pour les communes.

- Mission Pilotage : - 1 poste de cat A
- DAF/Service commande publique et juridique/centre juridique : + 1 cat A et – 1 cat B
- DAF/Service finances/Centre programmation et budget : + 1 Cat B

Ces mouvements d'ajustement des effectifs se font à effectif constant pour le PTO (Pôle Territorial ouest), en conservant le nombre et les catégories de poste initiales au niveau du pôle (pas de création, ni de transformation de poste au niveau global du pôle).

2/ Pour pallier une absence de longue durée d'un surveillant de travaux, un poste vacant de catégorie C avait été transféré en 2016 du pôle territorial vers le service territorial n°6 (ST6) pour recréer la fonction manquante. A compter du 1^{er} août 2018, l'agent a fait valoir ses droits à la retraite. Son poste ne se justifie plus au ST6 et est donc repositionné à la Direction administrative et financière (DAF), service commande publique et juridique en tant qu'assistant administratif de la commande publique (catégorie C administratif), afin d'accompagner la forte croissance de cette activité du service commun.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU l'arrêté du Président n°2016/2226 en date du 20 décembre 2016 arrêtant l'organisation générale des services,

VU l'avis émis par le comité technique du 28 novembre 2018,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QU'afin de permettre un meilleur fonctionnement des services, des ajustements ou des évolutions d'effectifs apparaissent nécessaires pour consolider les effectifs mutualisés et répondre à de nouveaux projets métropolitains,

DECIDE

Article 1 : d'autoriser les créations ou transformations de postes mentionnés ci-dessus.

Article 2 : d'autoriser les suppressions de poste mentionnées ci-dessus.

Article 3 : d'autoriser le recours éventuel aux agents non-titulaires pour les postes mentionnés.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

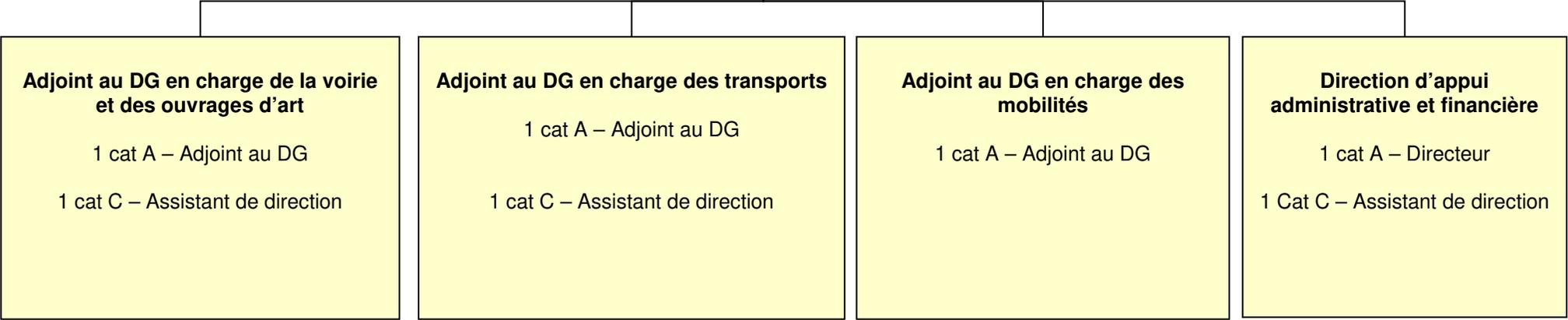
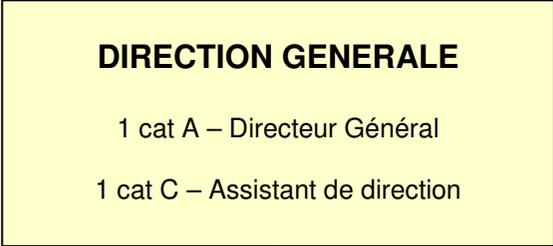
Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 21 décembre 2018

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE : 26 DÉCEMBRE 2018</p> <p>PUBLIÉ LE : 26 DÉCEMBRE 2018</p>	<p>Pour expédition conforme, le Vice-président,</p> <p>Monsieur Jean-François EGRON</p>
---	---

Organigrammes

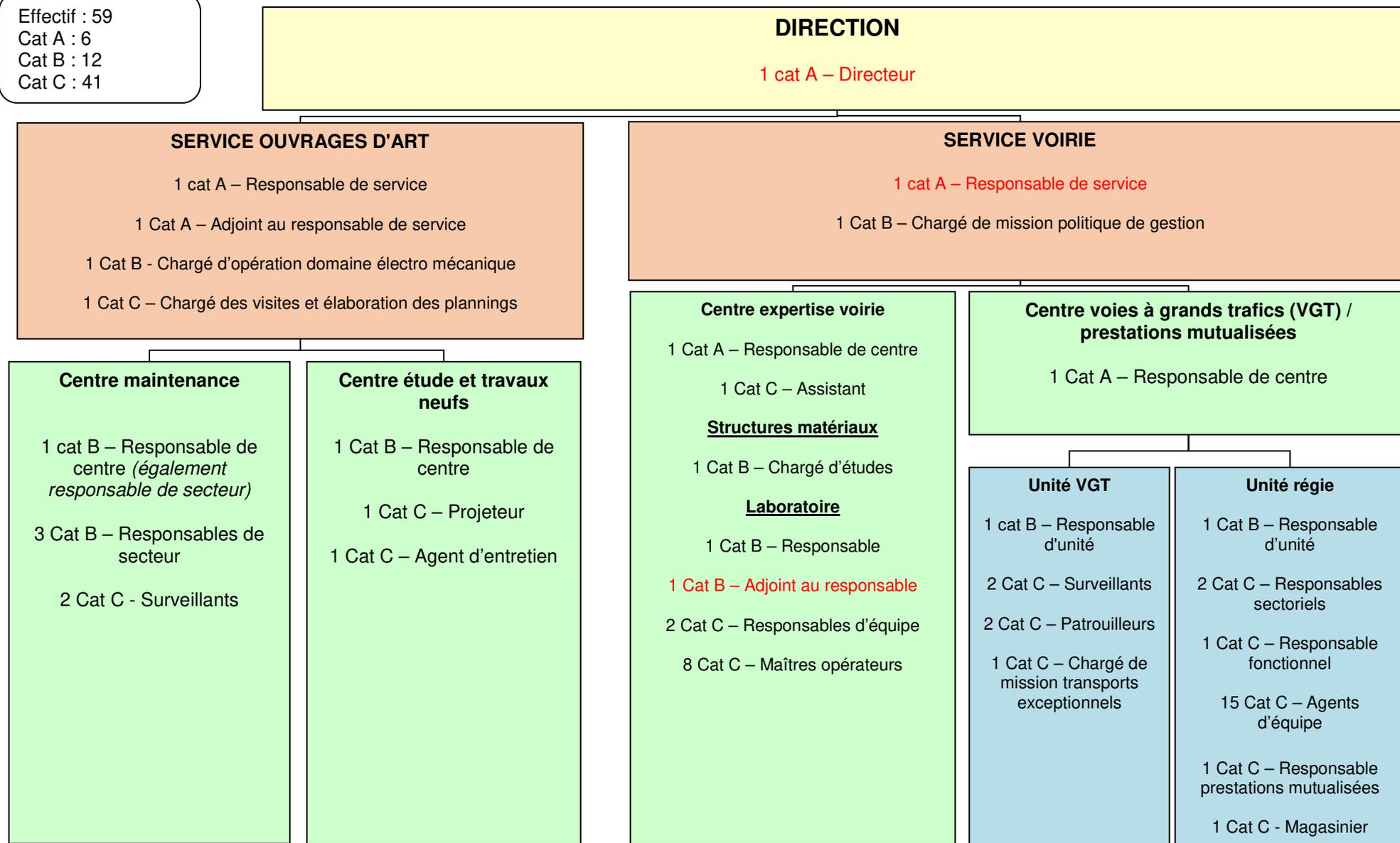
DG MOBILITES

Effectif : 9
Cat A : 5
Cat B : 0
Cat C : 4



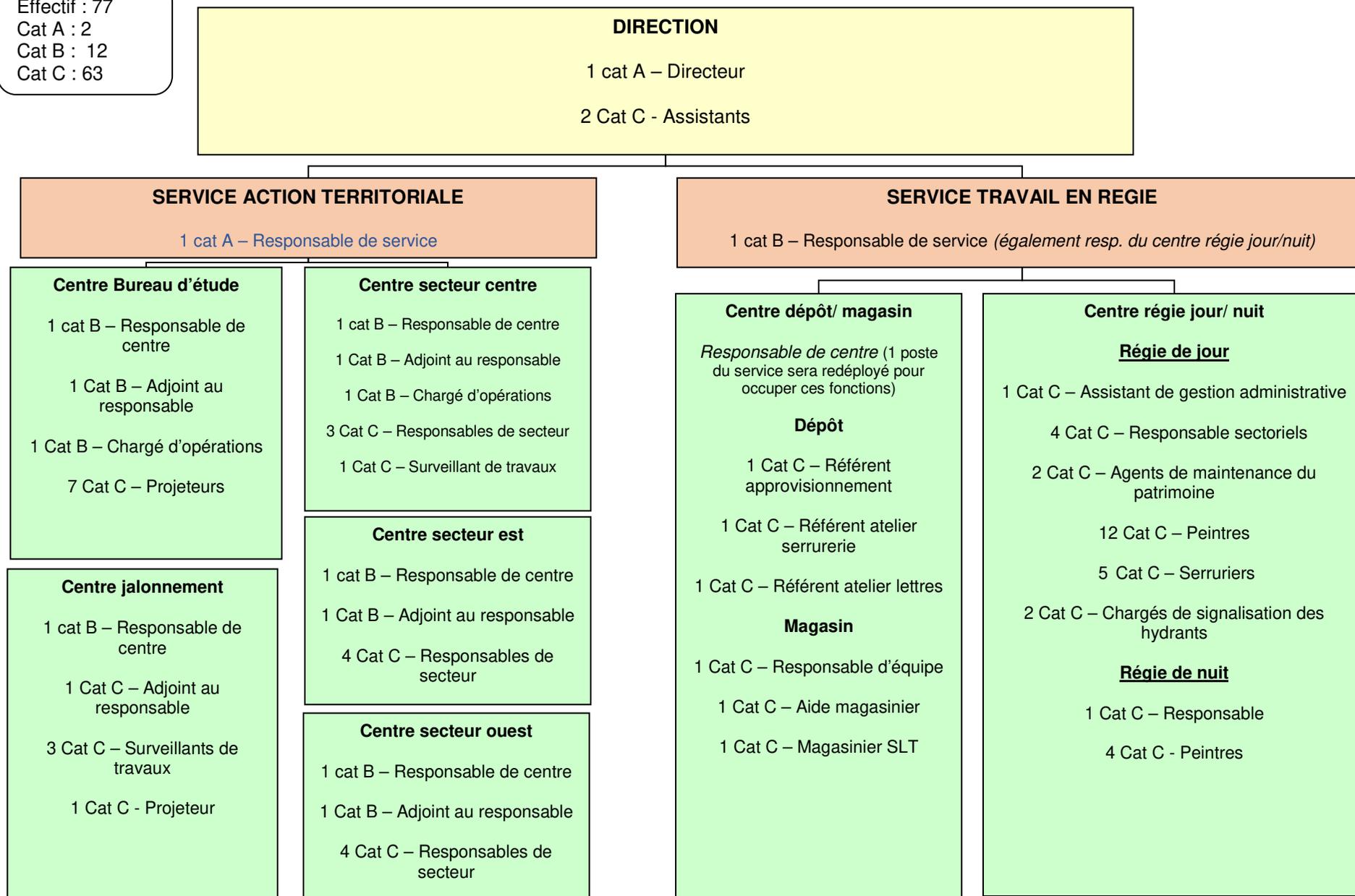
DIRECTION VOIRIE OUVRAGES D'ART

Effectif : 59
 Cat A : 6
 Cat B : 12
 Cat C : 41



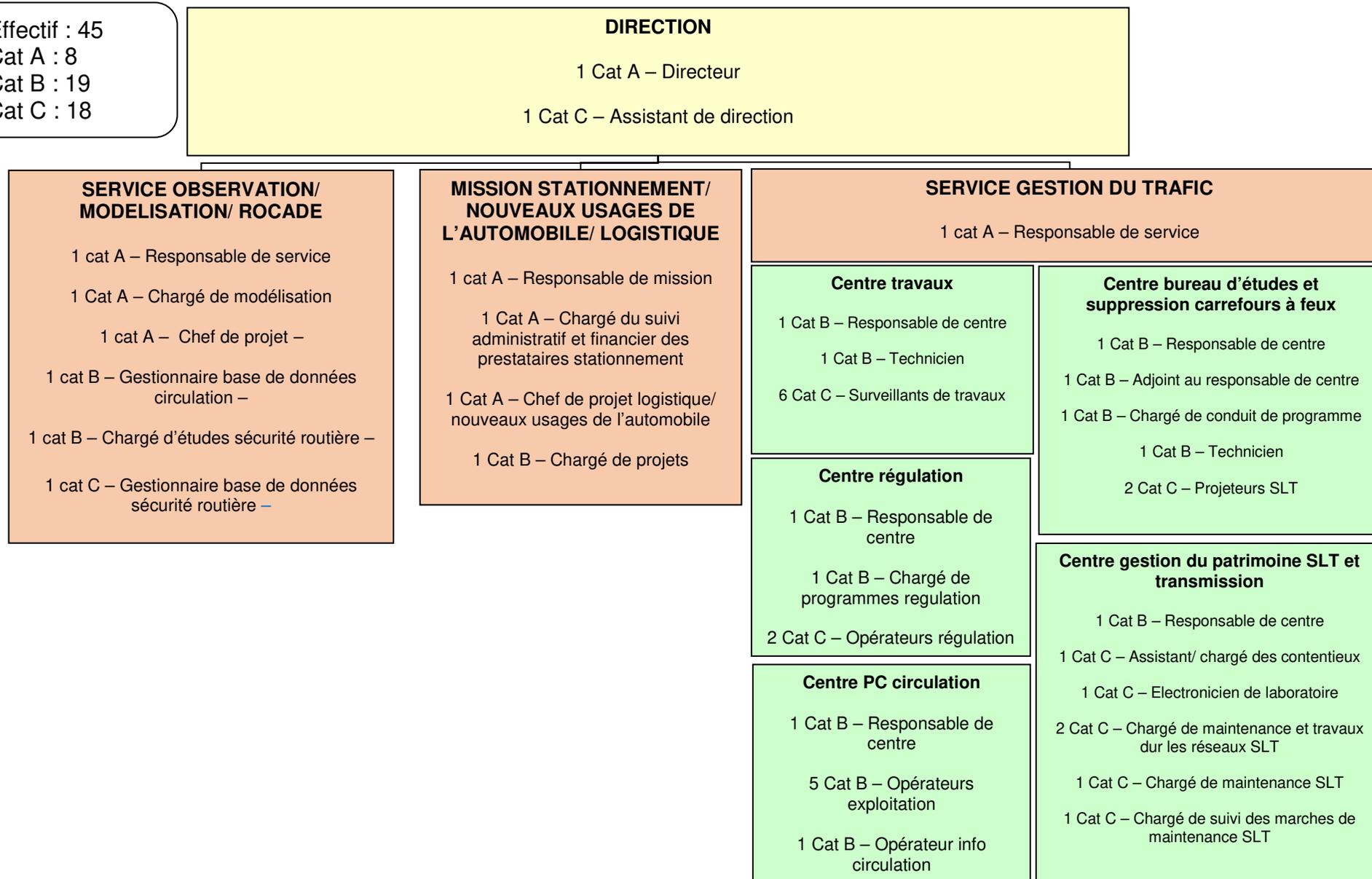
DIRECTION SIGNALISATION

Effectif : 77
 Cat A : 2
 Cat B : 12
 Cat C : 63



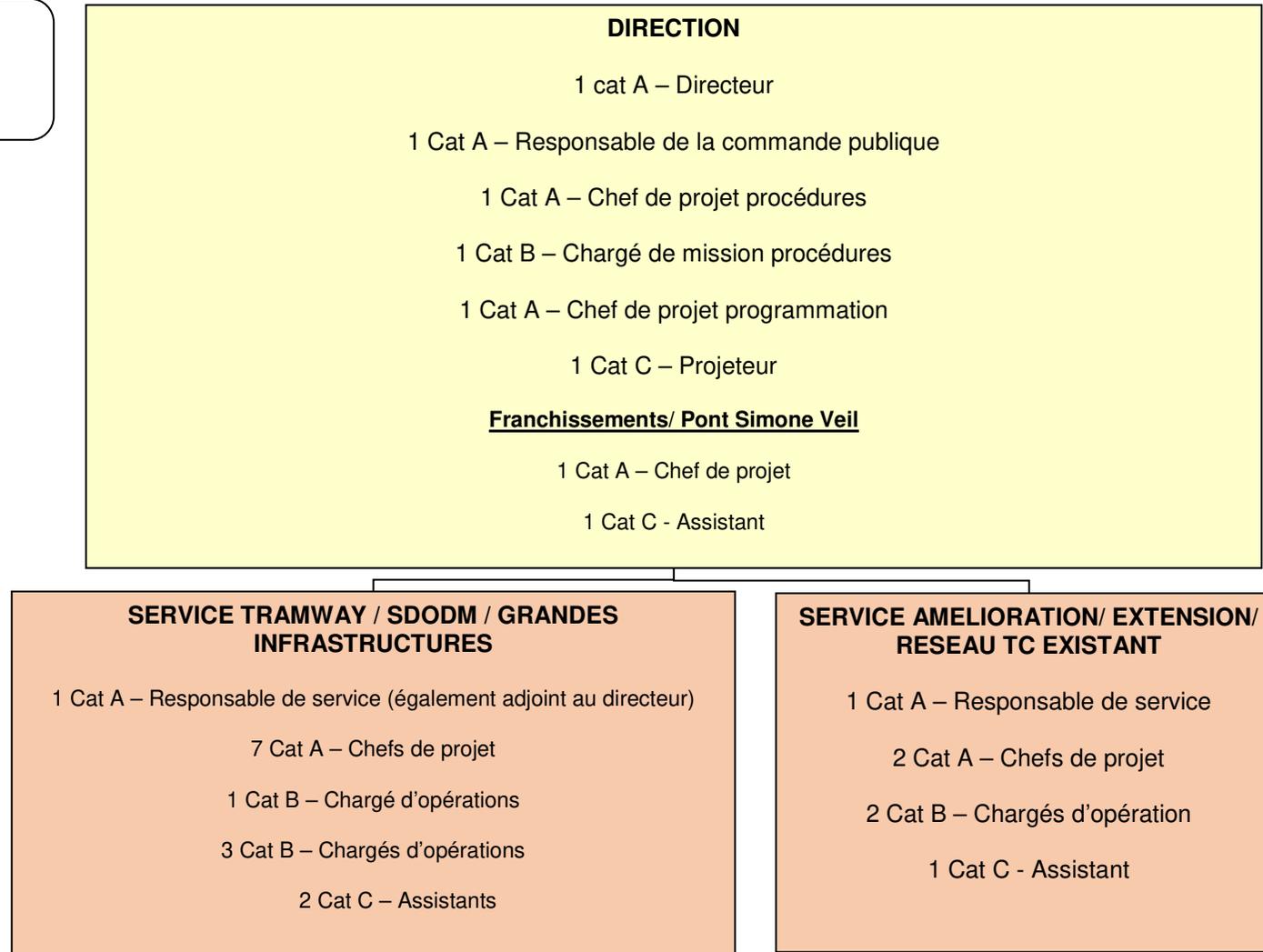
DIRECTION CIRCULATION ET STATIONNEMENT

Effectif : 45
 Cat A : 8
 Cat B : 19
 Cat C : 18



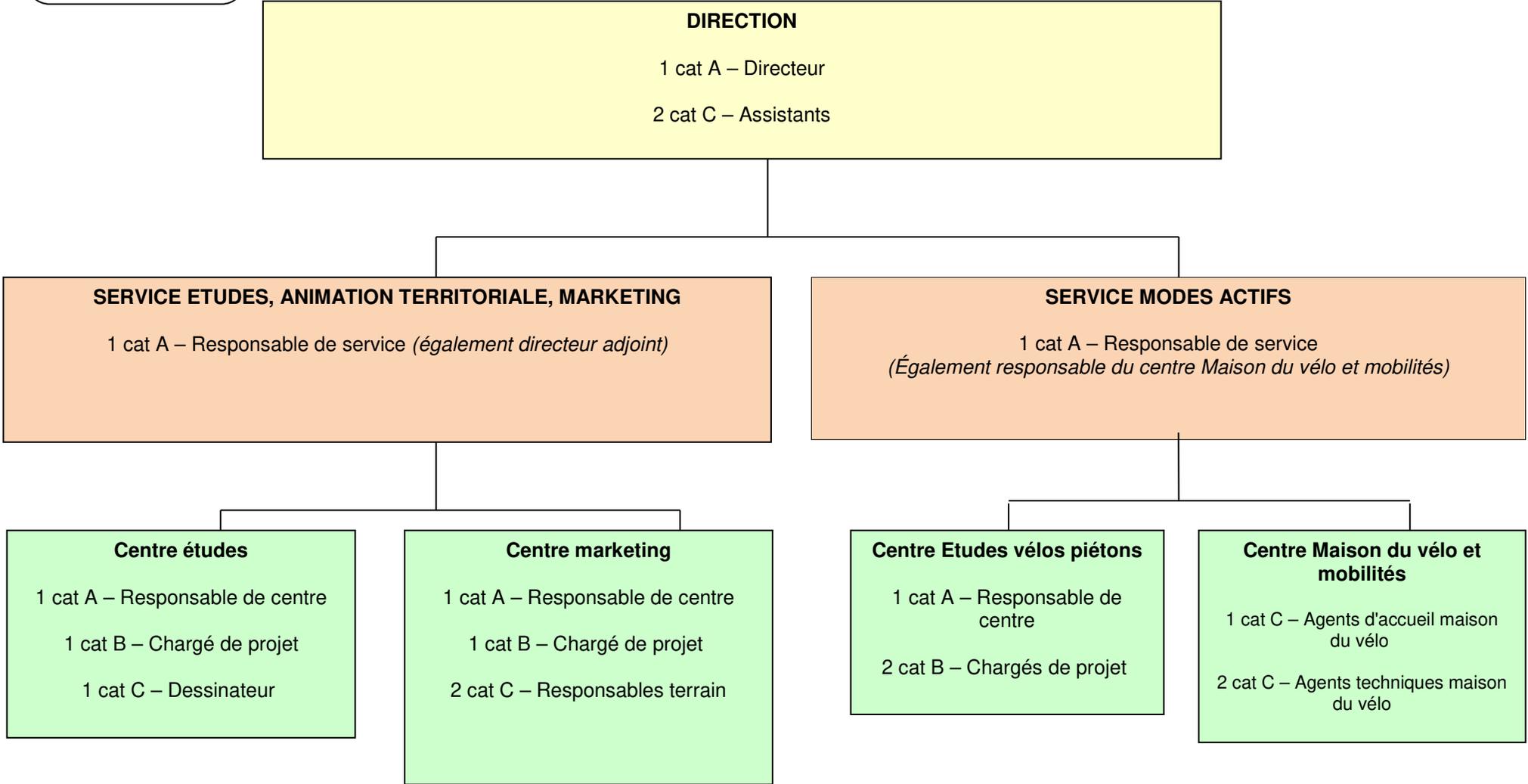
DIRECTION TRAMWAY/ SDODM/ GRANDES INFRASTRUCTURES

Effectif : 28
Cat A : 16
Cat B : 7
Cat C : 5



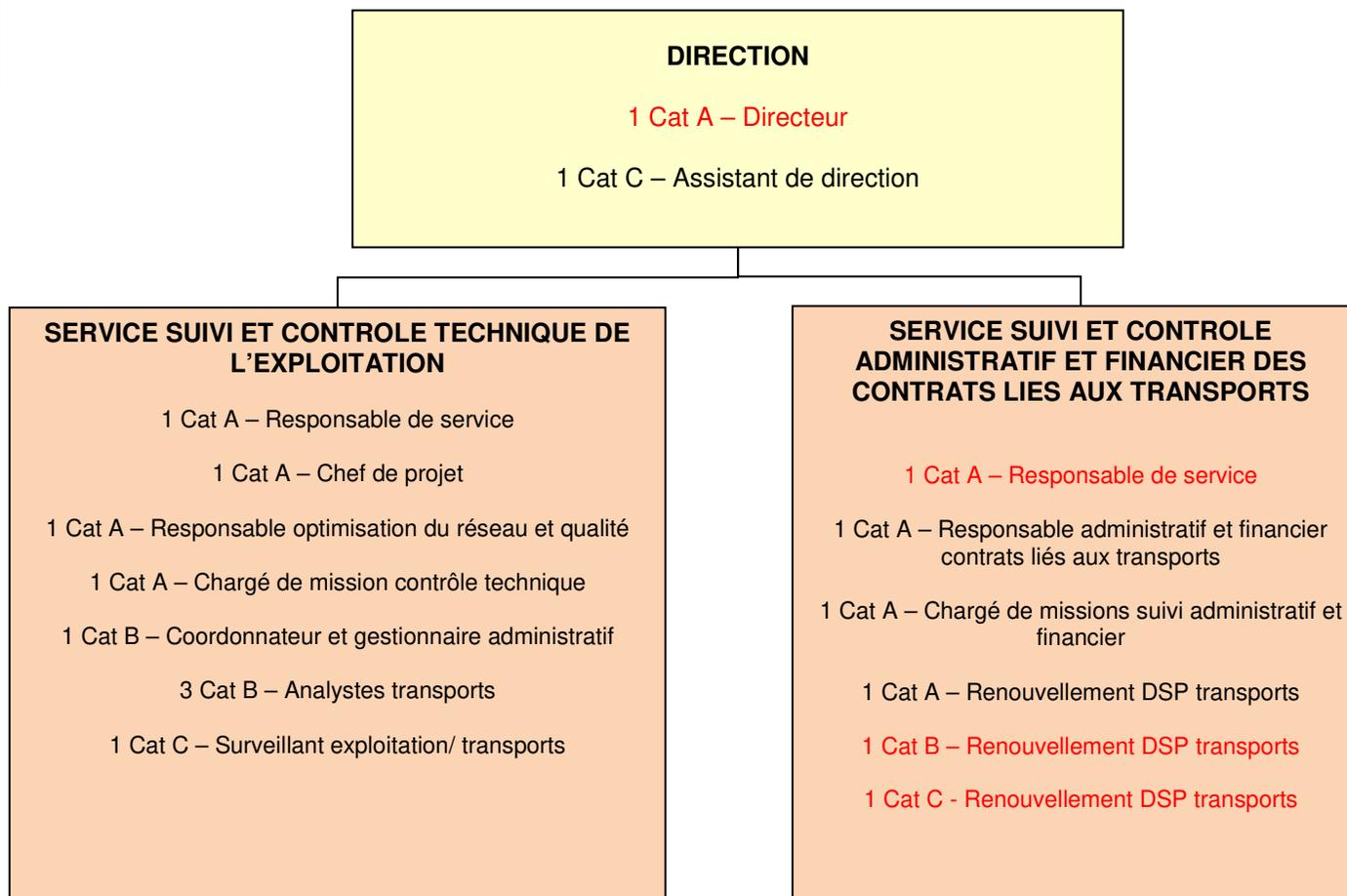
Effectif : 18
Cat A : 6
Cat B : 4
Cat C : 8

DIRECTION DE LA MULTIMODALITE



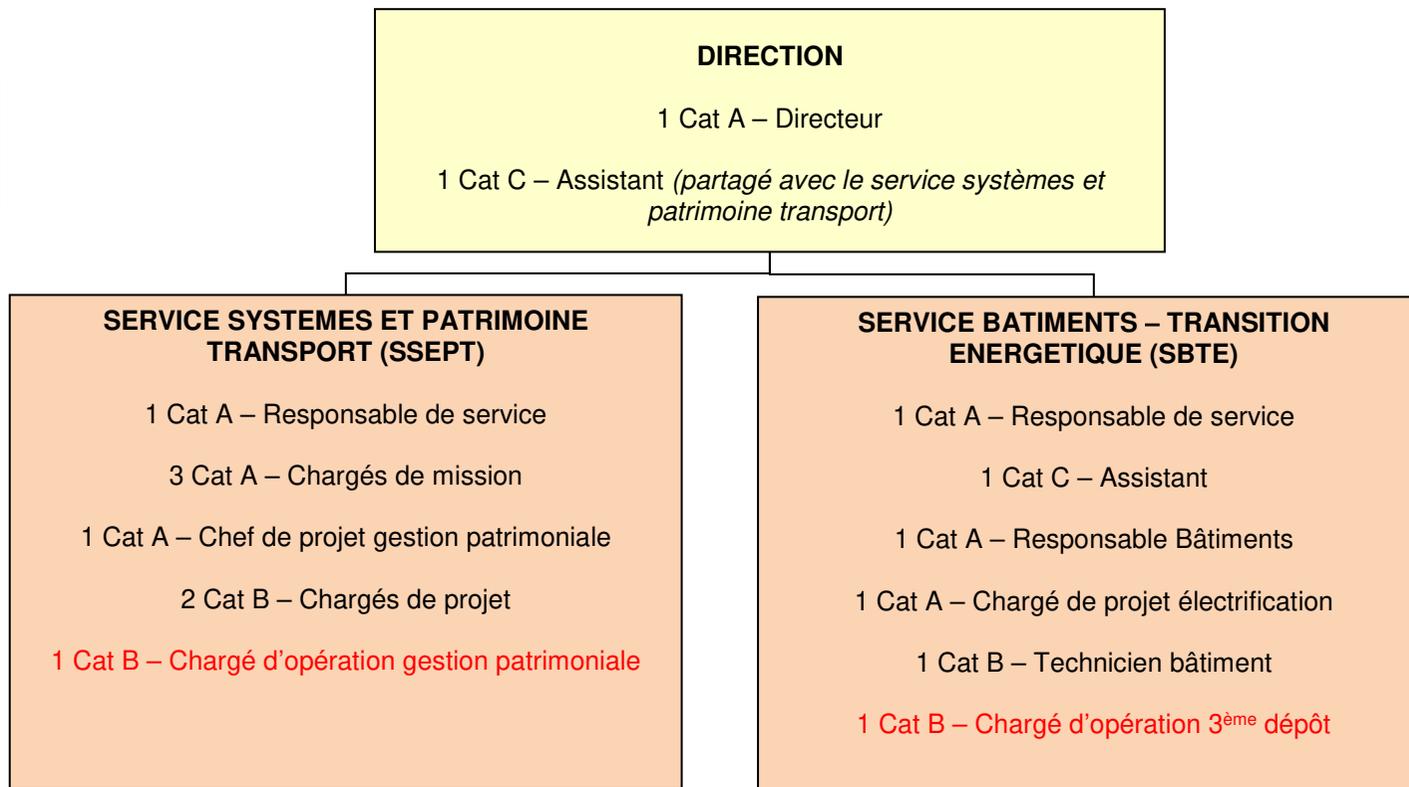
DIRECTION DE L'EXPLOITATION

Effectif :17
Cat A : 9
Cat B : 5
Cat C : 3

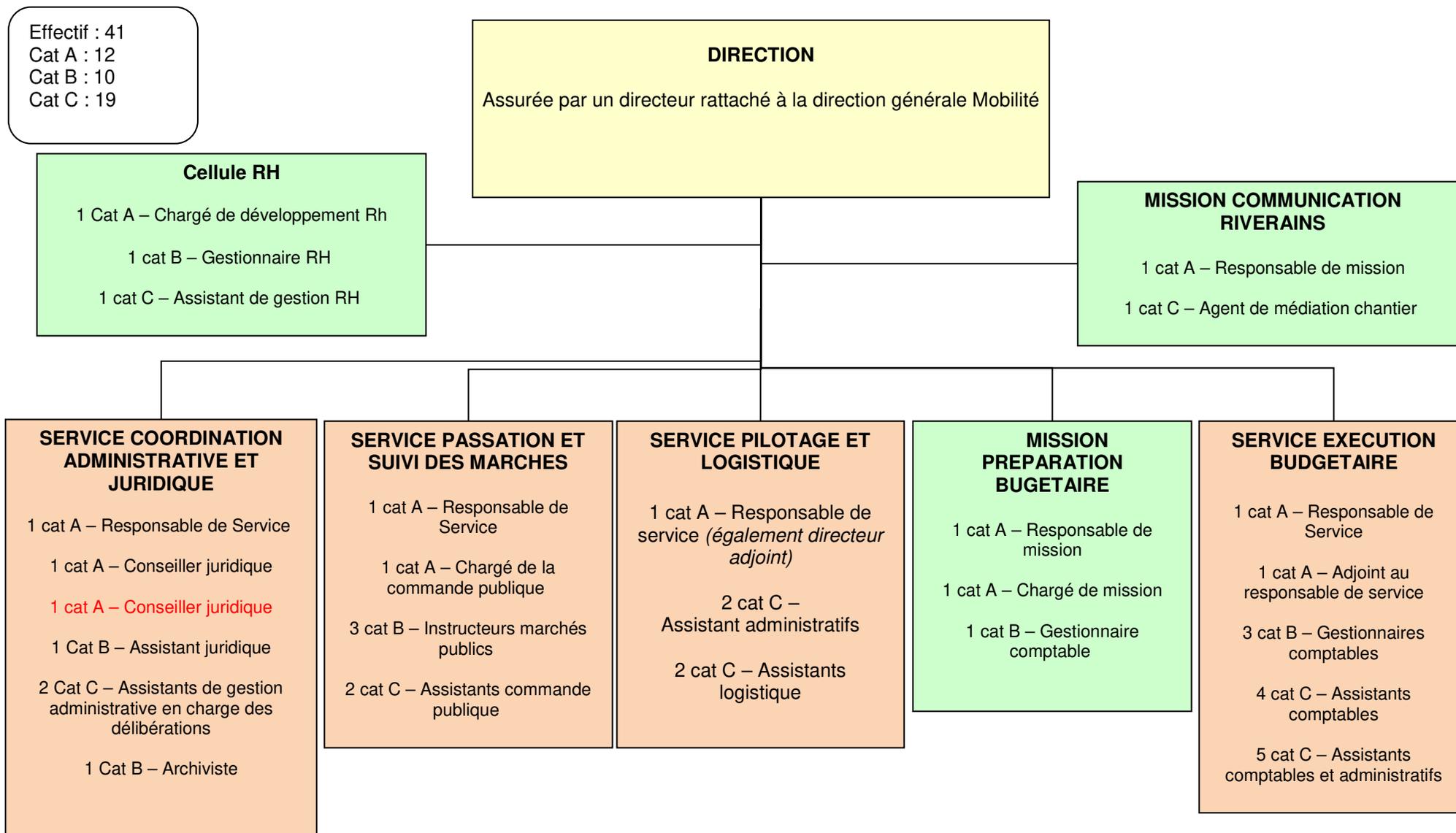


DIRECTION EQUIPEMENTS ET PATRIMOINE DE TRANSPORTS

Effectif : 16
Cat A : 9
Cat B : 5
Cat C : 2



DIRECTION D'APPUI ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE



DIRECTION GENERALE VALORISATION DU TERRITOIRE

Effectif : 10
 Cat A: 8
 Cat B: 0
 Cat C: 2

MISSIONS TRANSVERSALES
 1 Cat A – Conseiller DGVT

DIRECTION GENERALE
 1 Cat A – Directeur général
 1 Cat A – Chef de projet
 1 Cat C – Assistant de direction

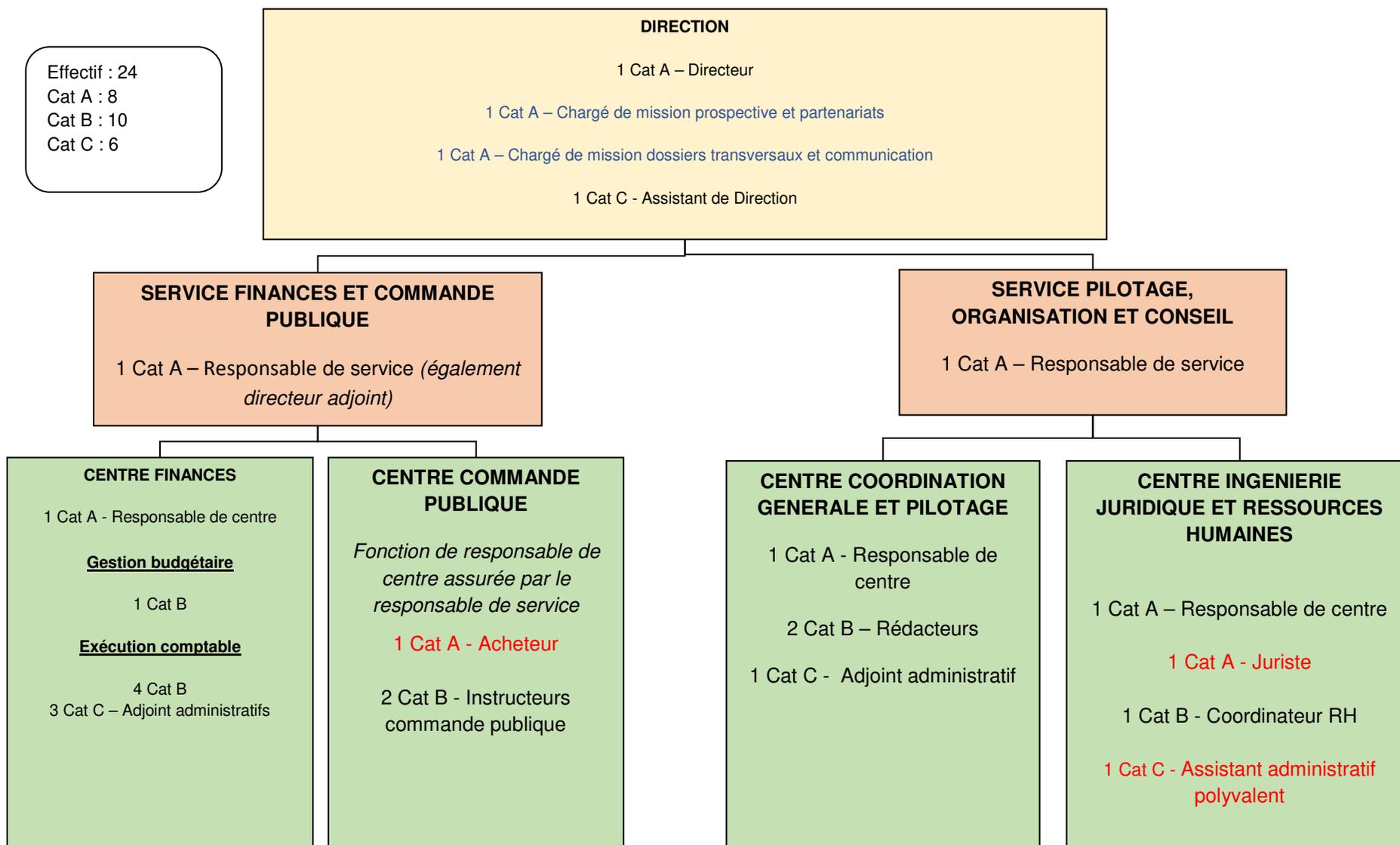
MISSION PROGRAMMES METROPOLITAINS
 1 Cat A – Directeur de projet OIM aéroparc
 1 Cat A – Adjoint au directeur de projet
 1 Cat A – Directeur de projet Bordeaux Innocampus
 1 Cat A – Adjoint au directeur de projet
 1 Cat A – Directeur de projet OIN Euratlantique
 1 Cat C – Secrétaire

ADG AMENAGEMENT
 MISSION JURIDIQUE DE L'AMENAGEMENT
 MISSION VALORISATION DU PROJET URBAIN
 MISSION COMMISSION METROPOLITAINES DES AVANT-PROJETS
 DIRECTION DU FONCIER
 DIRECTION DE L'HABITAT
 DIRECTION DE LA NATURE
 DIRECTION DE L'URBANISME

DIRECTION D'APPUI ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

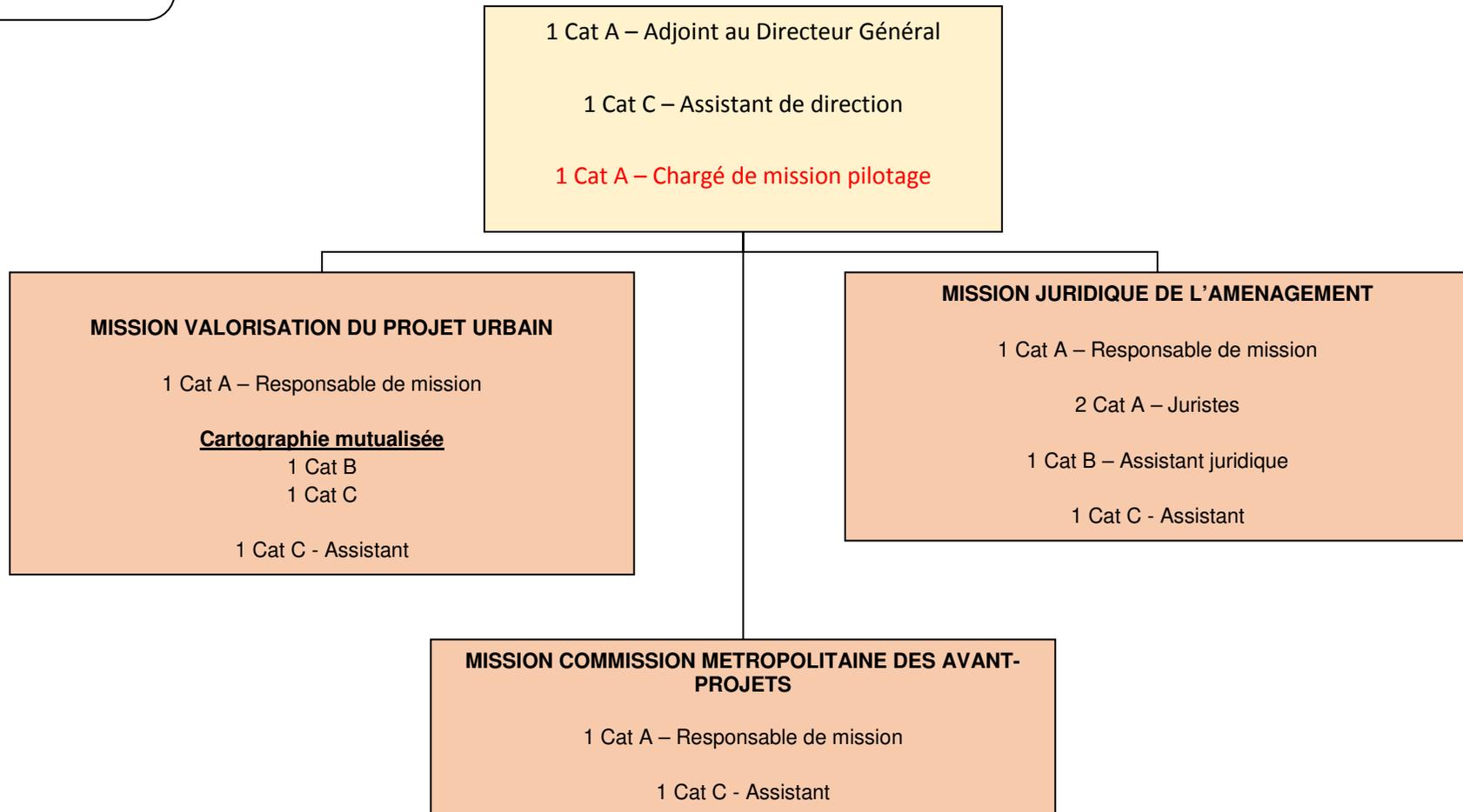
ADG DEVELOPPEMENT
 MISSION MAGNETIC BORDEAUX
 DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET ECONOMIQUE
 MISSION TOURISME
 DIRECTION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RAYONNEMENT
 DIRECTION DES COOPERATIONS ET PARTENARIATS METROPOLITAINS

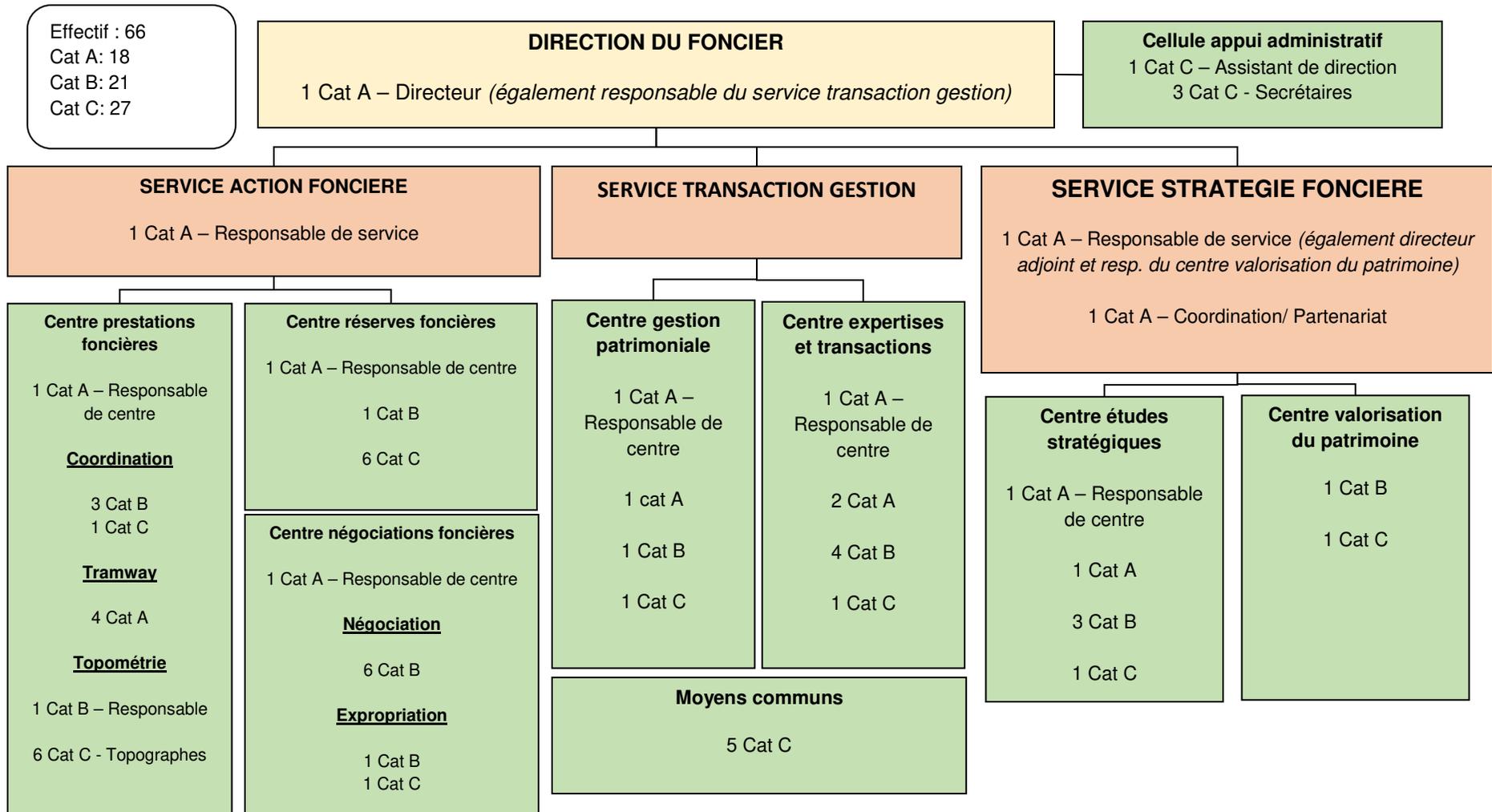
DIRECTION D'APPUI ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

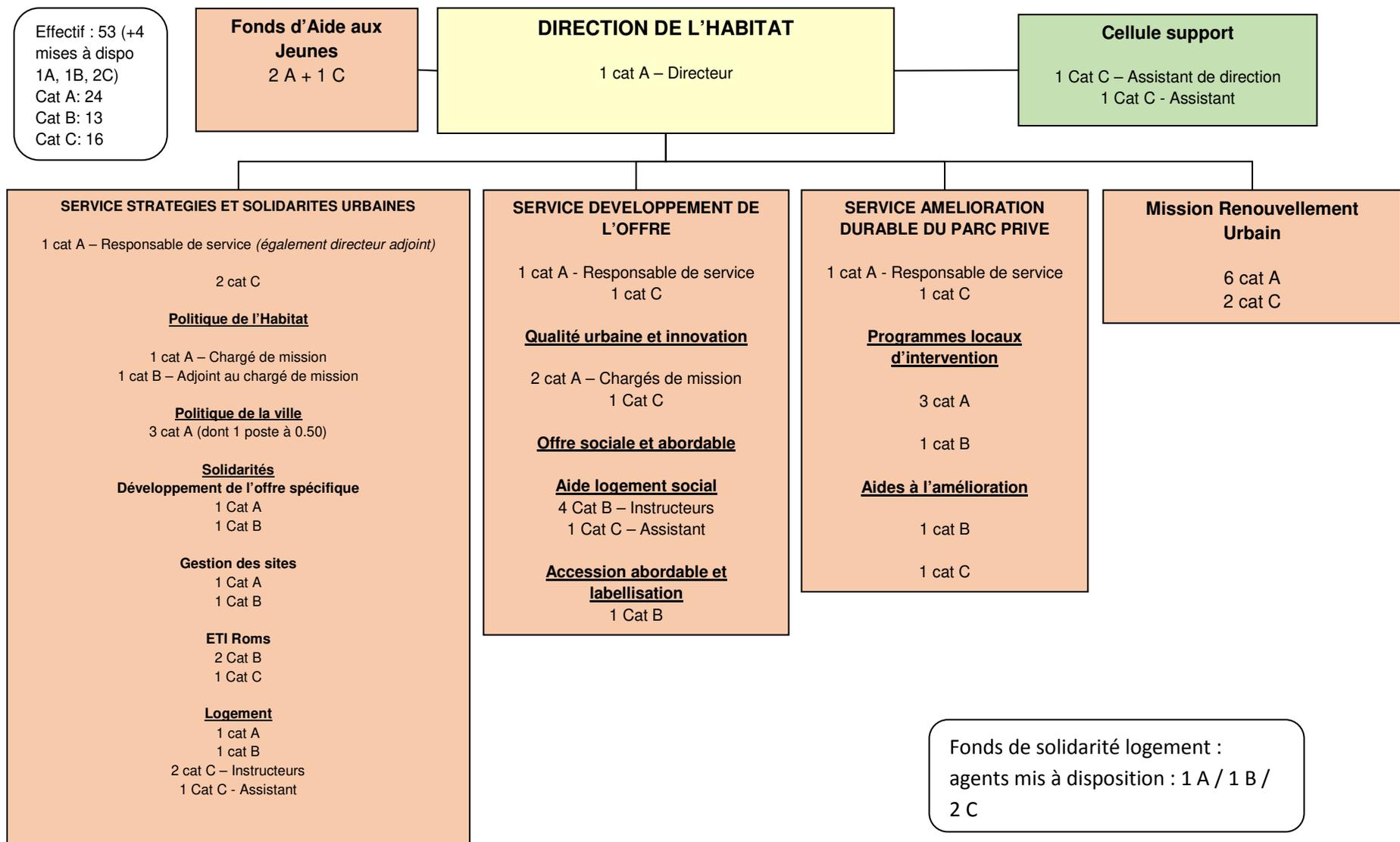


Effectif : 14
Cat A : 7
Cat B : 2
Cat C : 5

ADG AMENAGEMENT

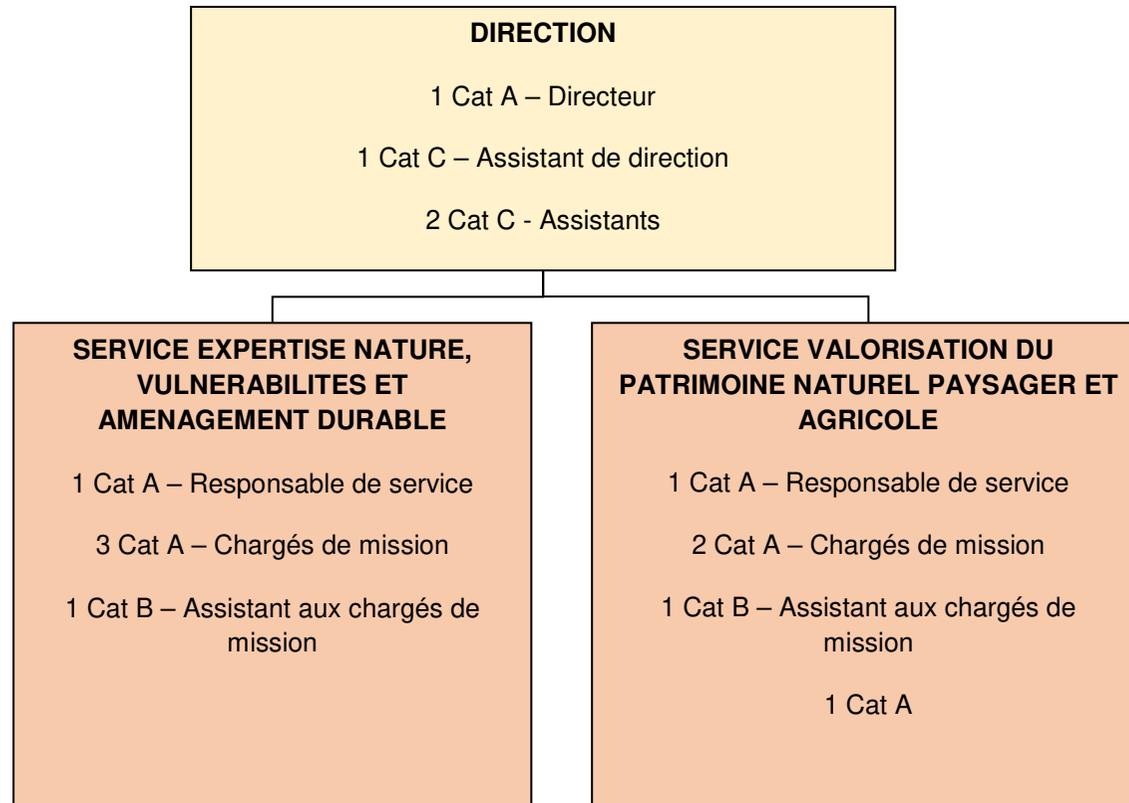






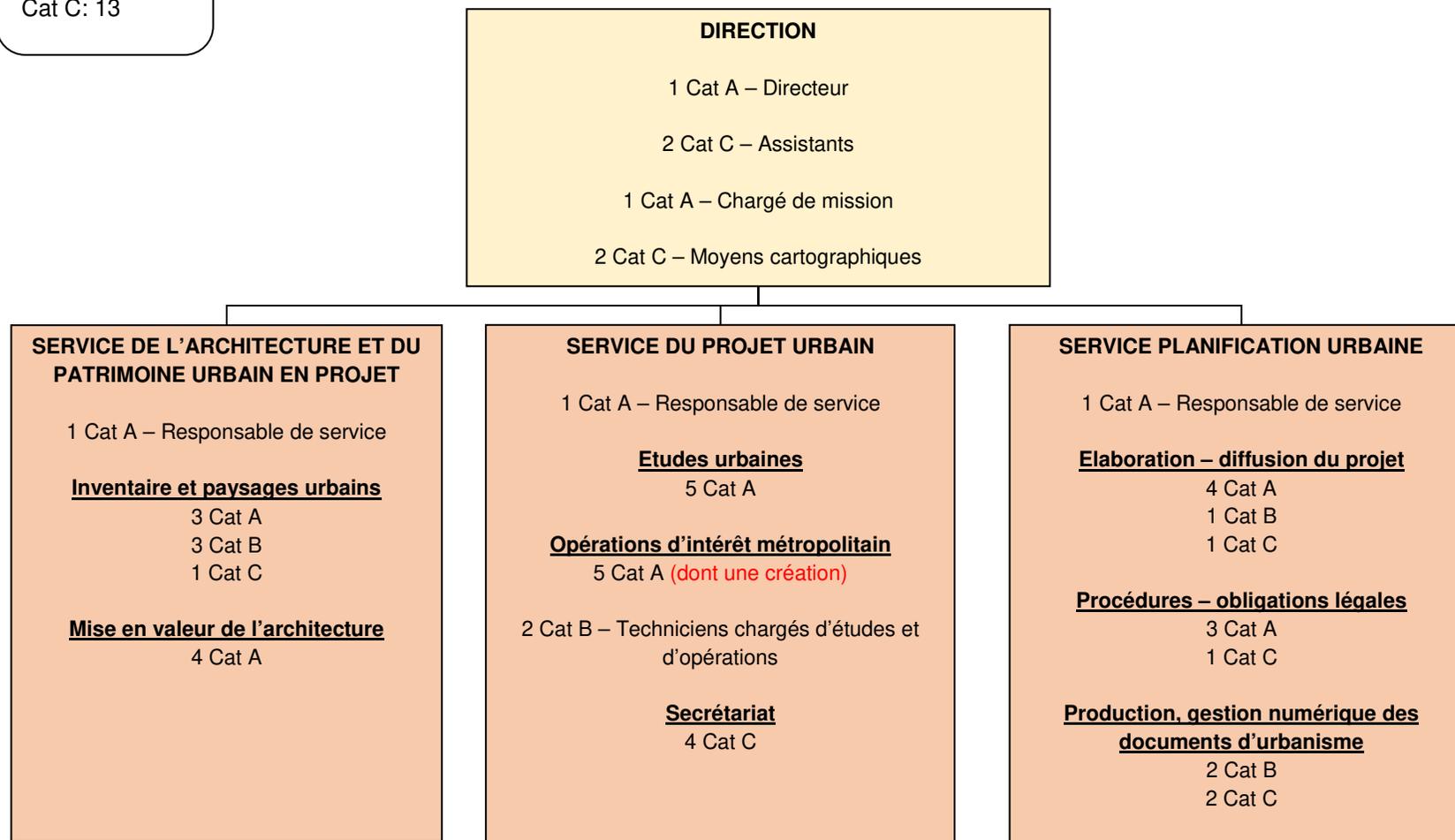
DIRECTION DE LA NATURE

Effectif : 14
Cat A: 9
Cat B: 2
Cat C: 3



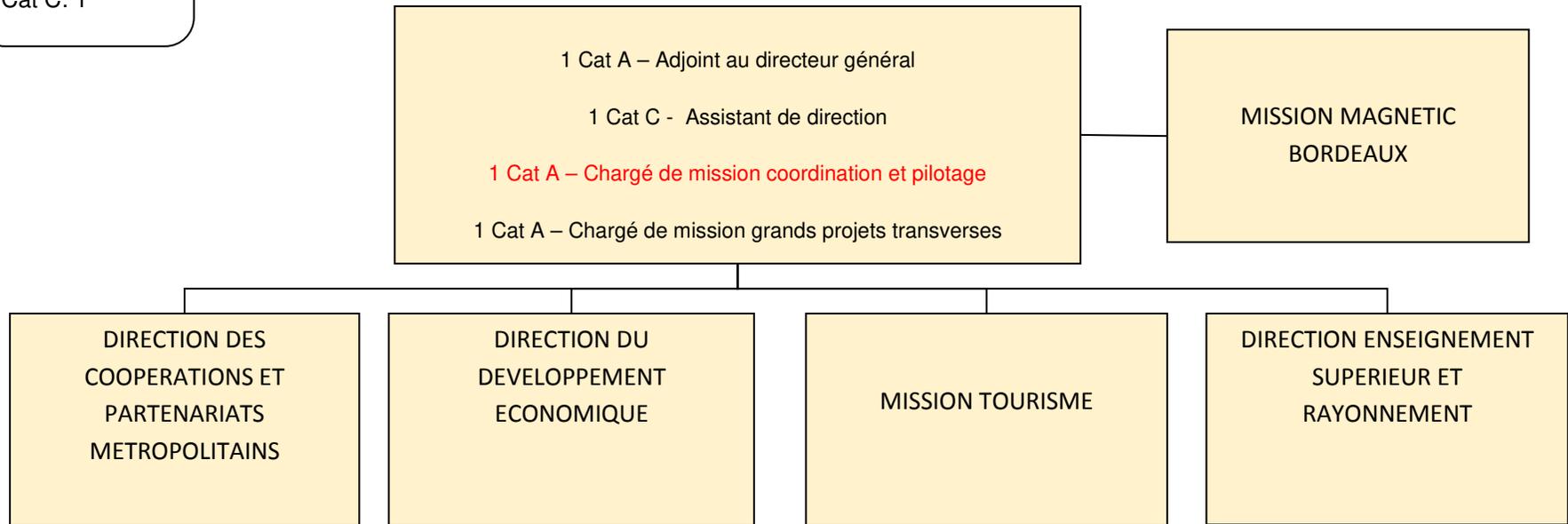
Effectif : 50
Cat A: 29
Cat B: 8
Cat C: 13

DIRECTION DE L'URBANISME



Effectif : 4
Cat A: 3
Cat B: 0
Cat C: 1

ADG DEVELOPPEMENT



MISSION MAGNETIC BORDEAUX

Effectif : 12

Cat A: 9

Cat B: 0

Cat C: 3

1 Cat A – Directeur de mission

1 Cat C – Assistant de direction

1 Cat C

Intelligence économique

1 Cat A

Evènementiel économique et marketing opérationnel

1 Cat A

Entrepreneuriat

1 Cat A

Ecosystèmes numériques et marketing digital

2 Cat A

Attractivité marketing territorial

2 Cat A (dont une création)

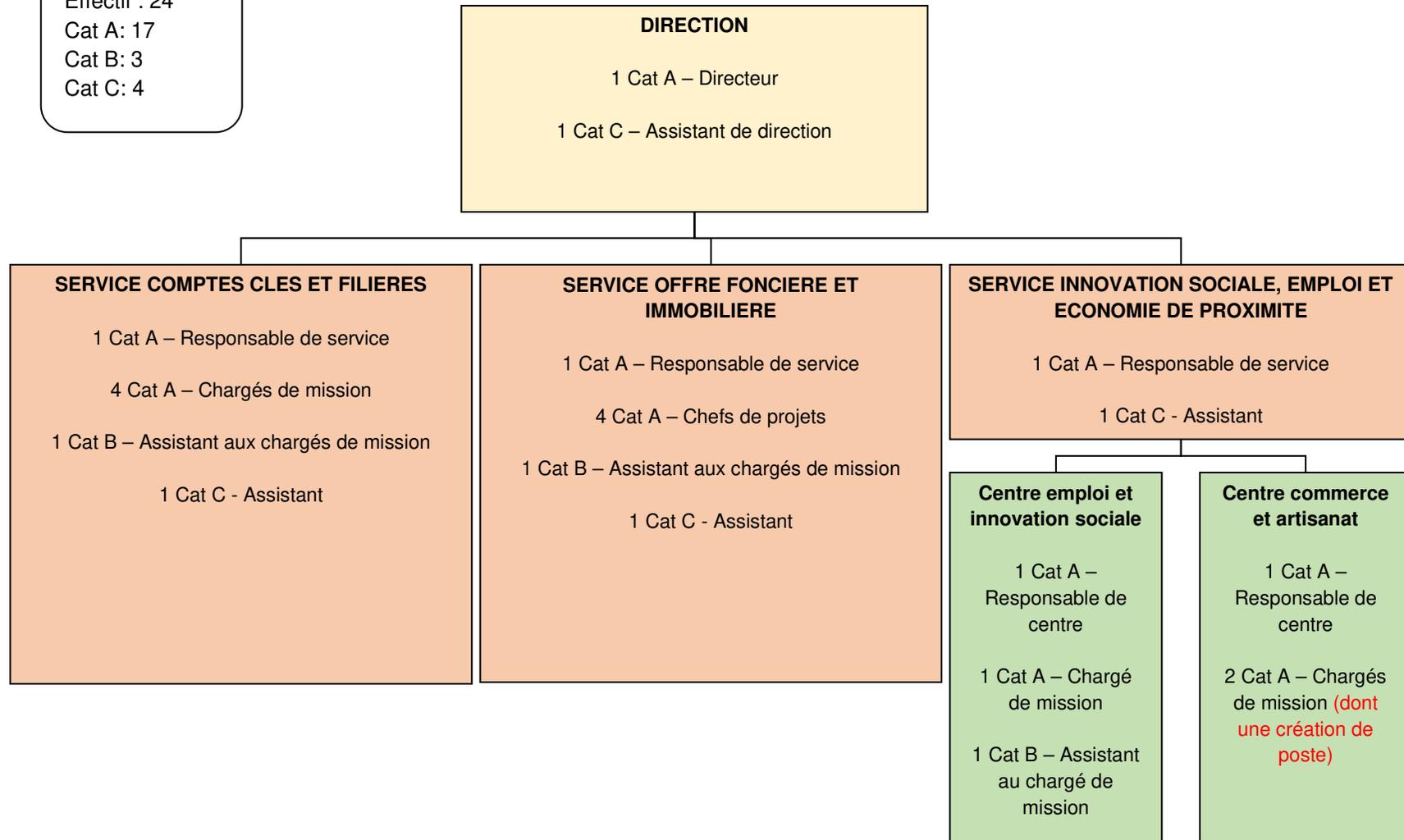
Action économique internationale

1 Cat A

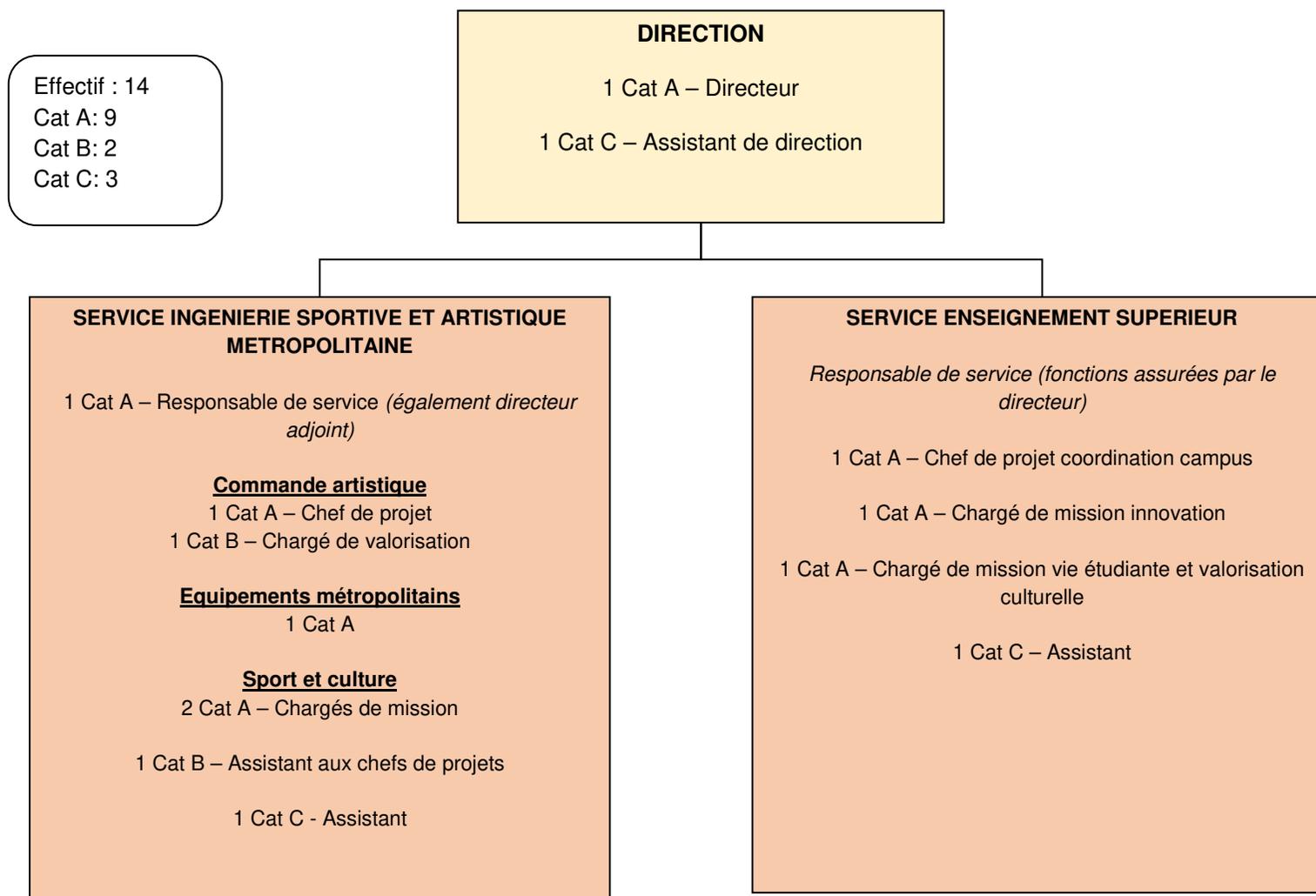
1 Cat C – Assistant aux chefs de projets

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Effectif : 24
Cat A: 17
Cat B: 3
Cat C: 4



DIRECTION ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RAYONNEMENT



Effectif : 10

Cat A: 3

Cat B: 2

Cat C: 5

MISSION TOURISME

1 Cat A – Directeur (*également directeur de la régie d'exploitation des équipements fluviaux à hauteur de 10%*)

Politique touristique

1 Cat A – Chargé de mission tourisme

1 Cat B – Itinérances randonnées

1 Cat C – Assistant de direction

1 Cat C – Assistant (*50% également assistant/régisseur de la régie d'exploitation des équipements fluviaux à hauteur de 50%*)

Tourisme fluvial

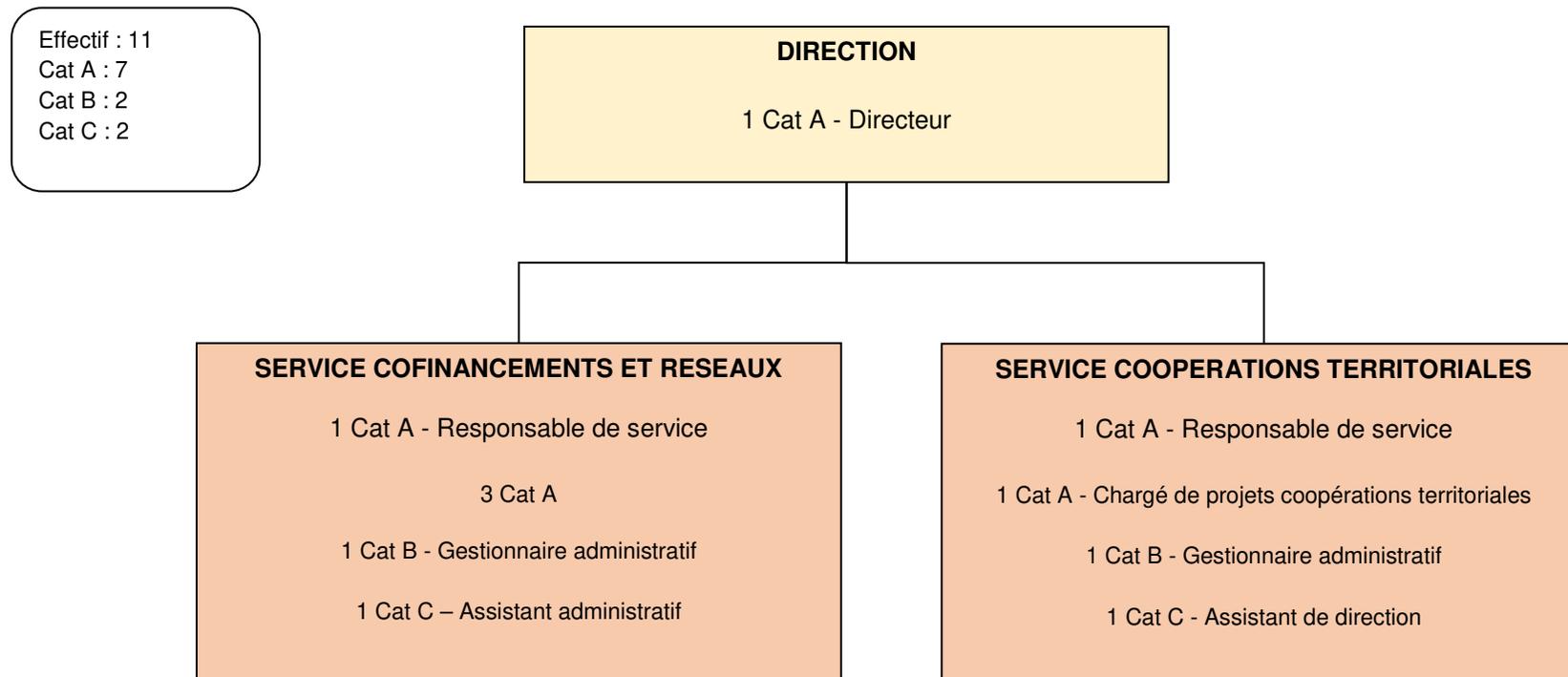
1 Cat A – Chef de projet (*50% également directeur adjoint de la régie d'exploitation des équipements fluviaux à hauteur de 50%*)

Régie d'exploitation des équipements fluviaux

1 Cat B – Responsable de la brigade fluviale

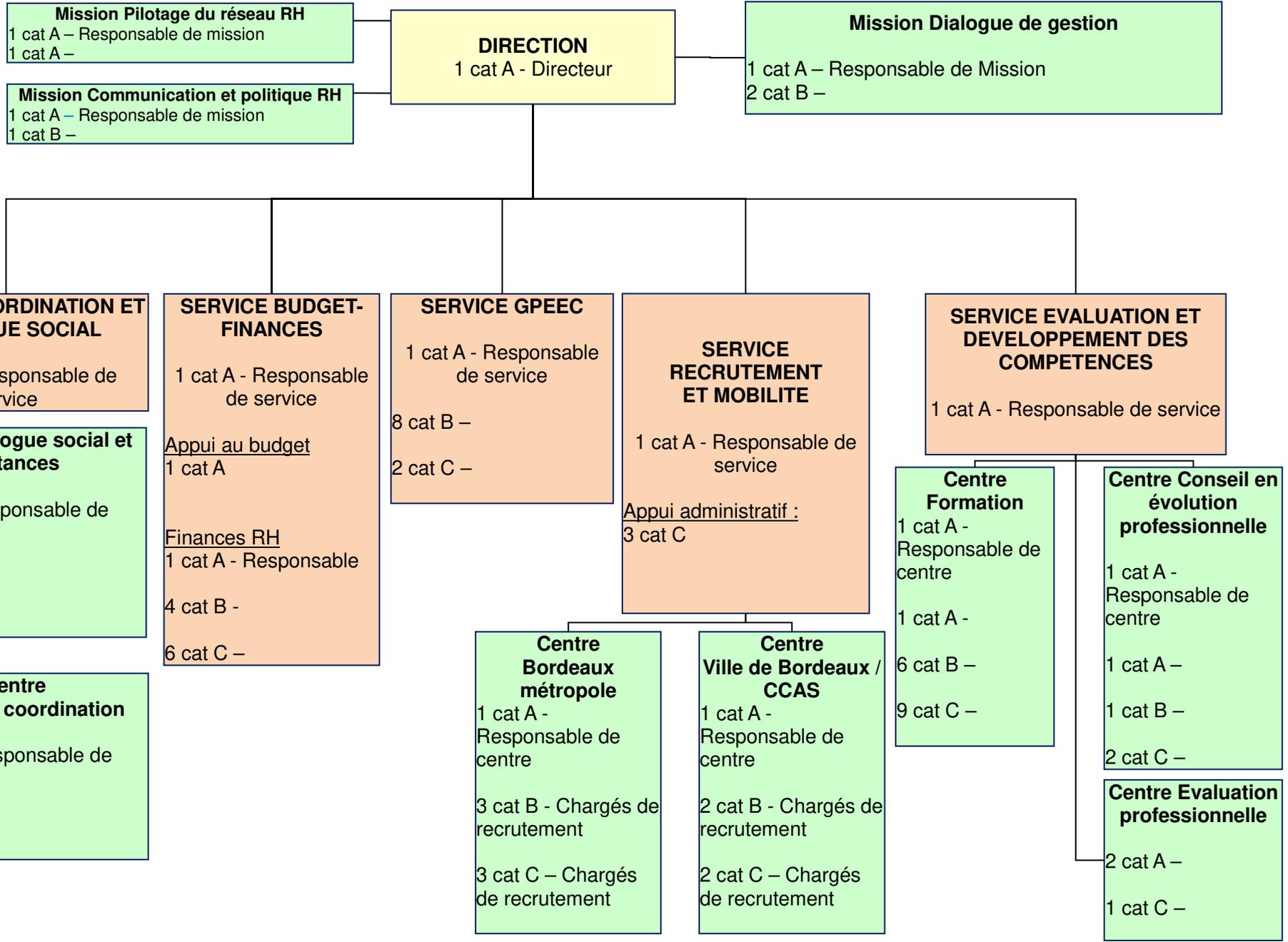
3 Cat C – Agents de brigade fluviale

DIRECTION DES COOPERATIONS ET PARTENARIATS METROPOLITAINS



DIRECTION PILOTAGE, EMPLOI ET DIALOGUE SOCIAL

Effectif: 92
 Cat A : 21
 Cat B : 31
 Cat C : 40

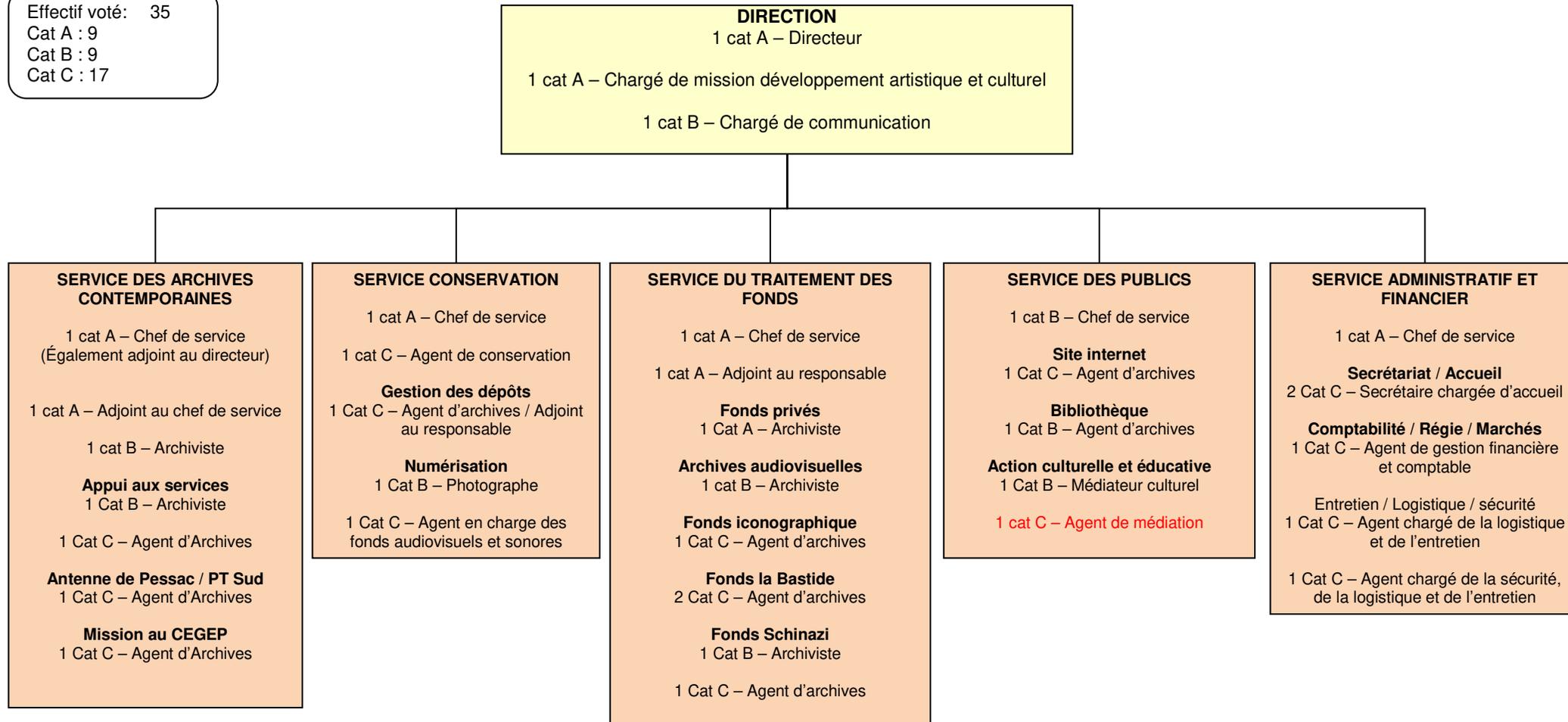


COMITE TECHNIQUE DU 28 NOVEMBRE 2018 – NOUVEL ORGANIGRAMME

Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation ou transfert de poste

DIRECTION DES ARCHIVES DE BORDEAUX METROPOLE

Effectif voté: 35
 Cat A : 9
 Cat B : 9
 Cat C : 17



COMITE TECHNIQUE DU 28 NOVEMBRE 2018 – NOUVEL ORGANIGRAMME

Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation ou transfert de poste

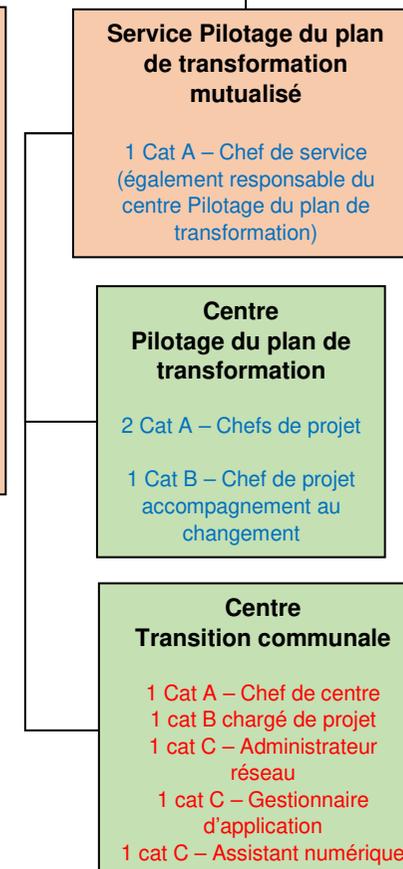
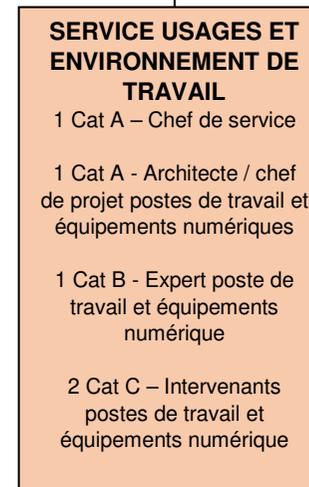
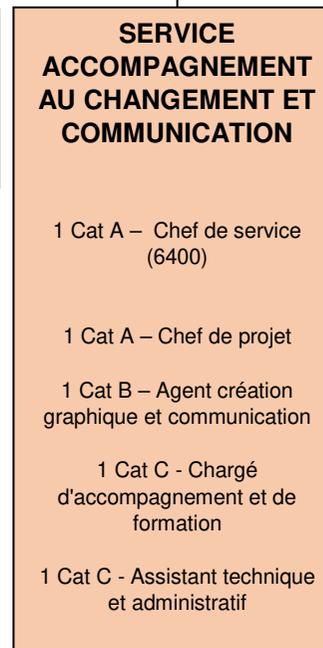
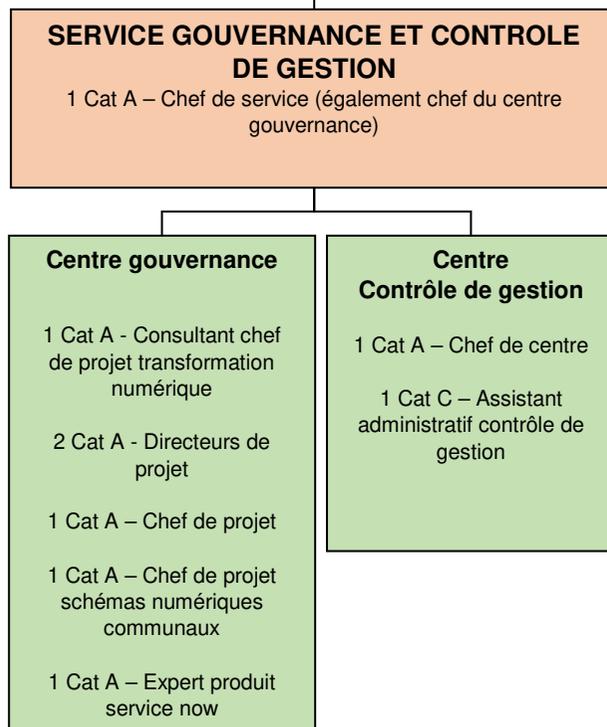
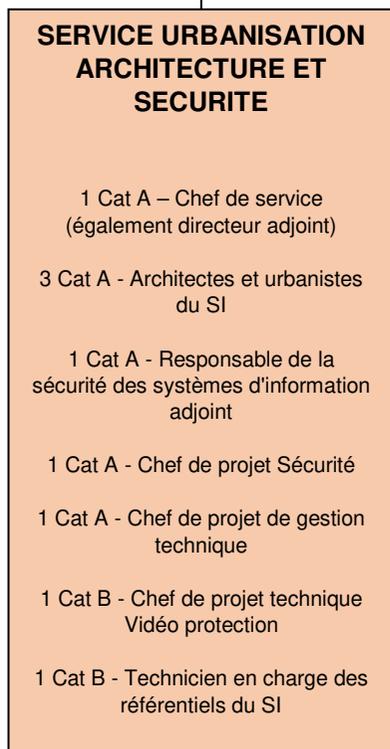
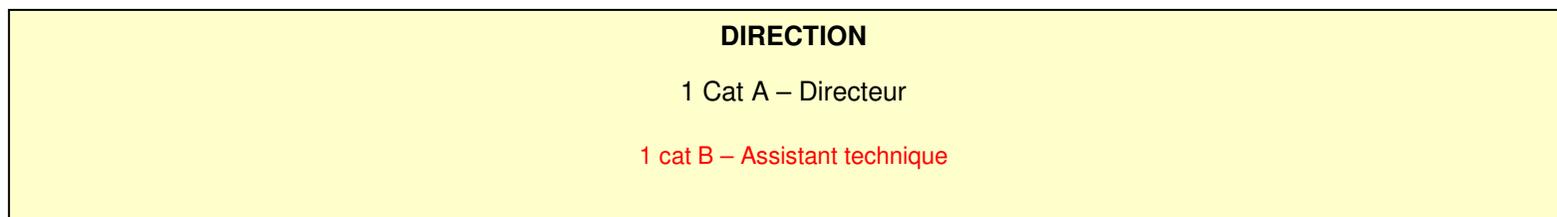
DIRECTION TRANSFORMATION NUMERIQUE

Effectif total : 39

Cat A : 24

Cat B : 7

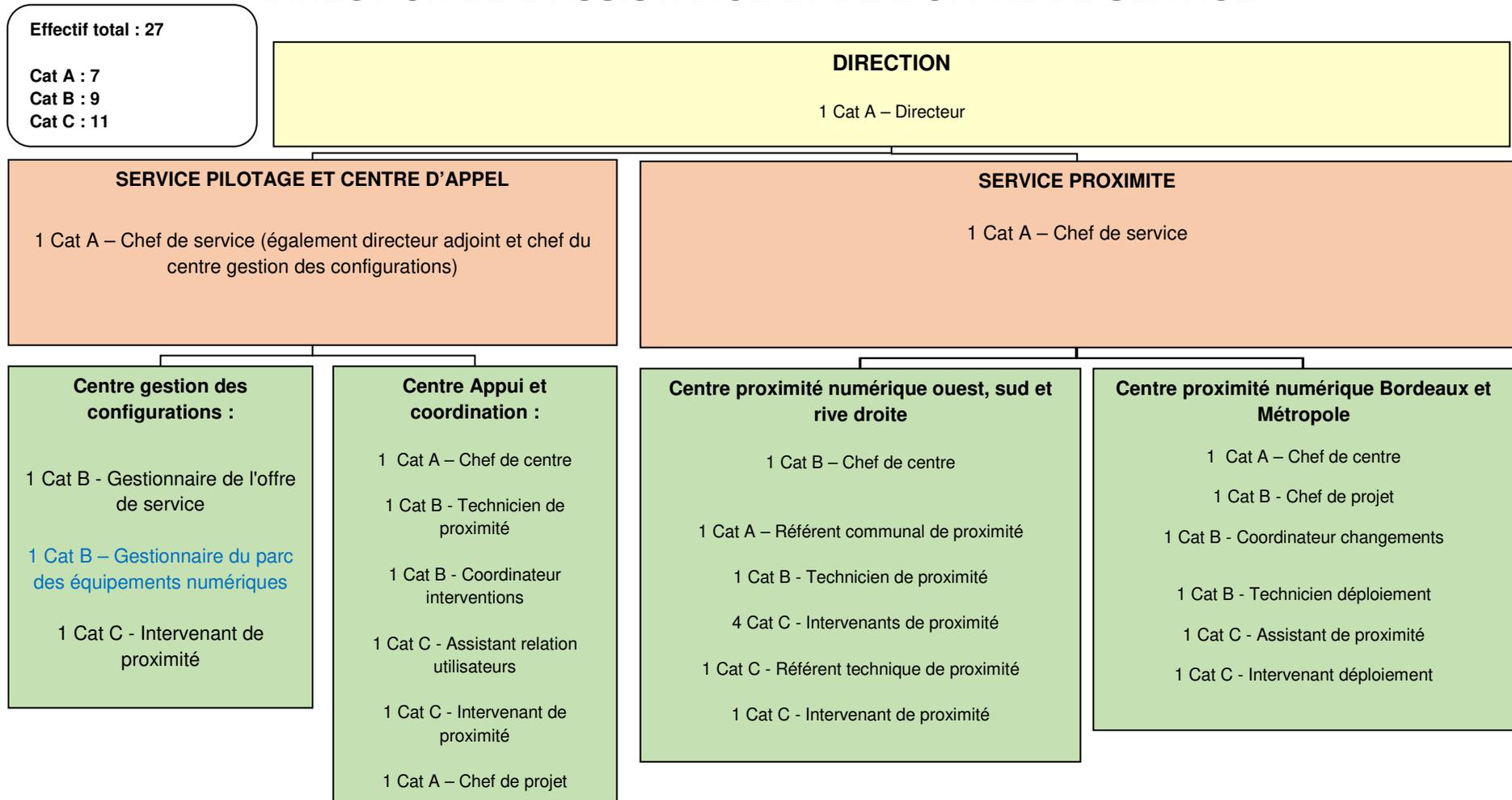
Cat C : 8



Comité technique du 28 novembre 2018 – Nouvel organigramme

Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation ou transfert de poste

DIRECTION DE L'ASSISTANCE ET DE L'OFFRE DE SERVICE



Comité technique du 28 novembre 2018 – Nouvel organigramme

Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation ou transfert de poste

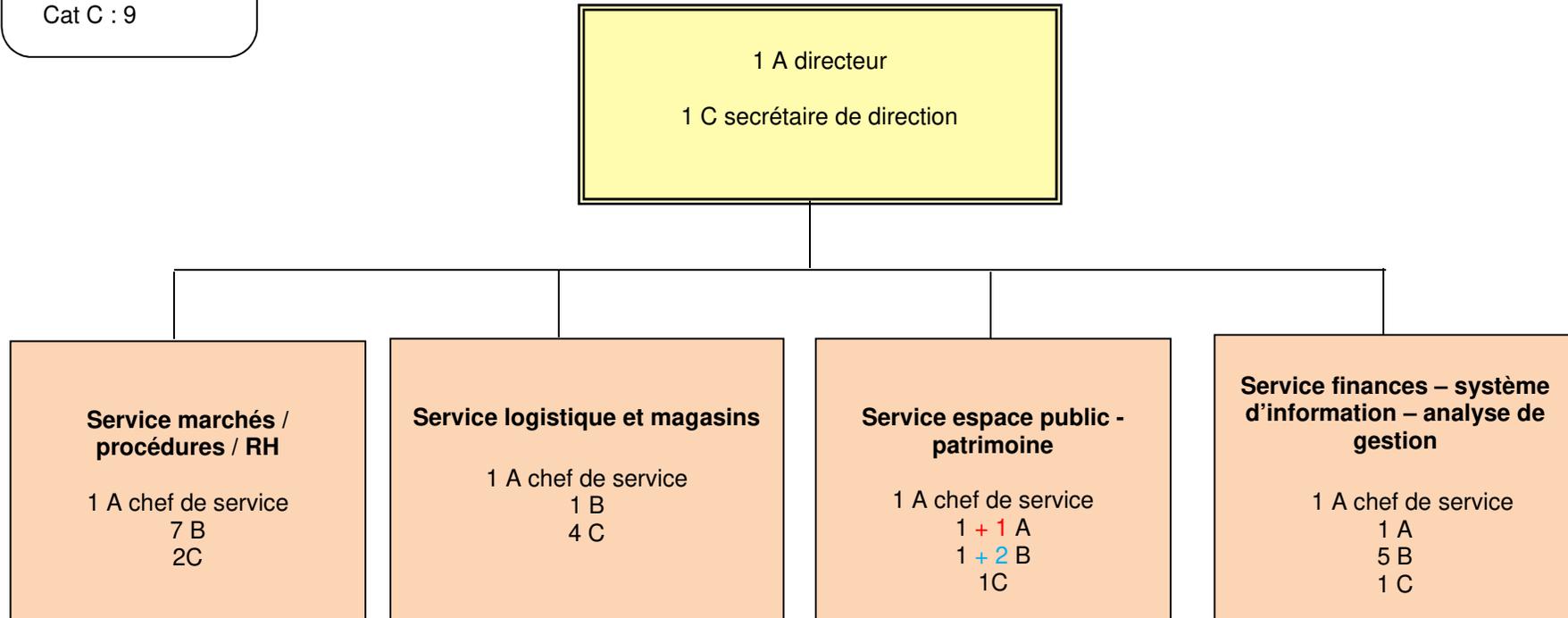
DIRECTION D'APPUI AUX TERRITOIRES

Effectif: 33

Cat A : 8

Cat B : 16

Cat C : 9



COMITE TECHNIQUE DU 28 NOVEMBRE 2018 – NOUVEL ORGANIGRAMME

Légende : Rouge : création de poste – Bleu : redéploiement ou transformation ou transfert de poste

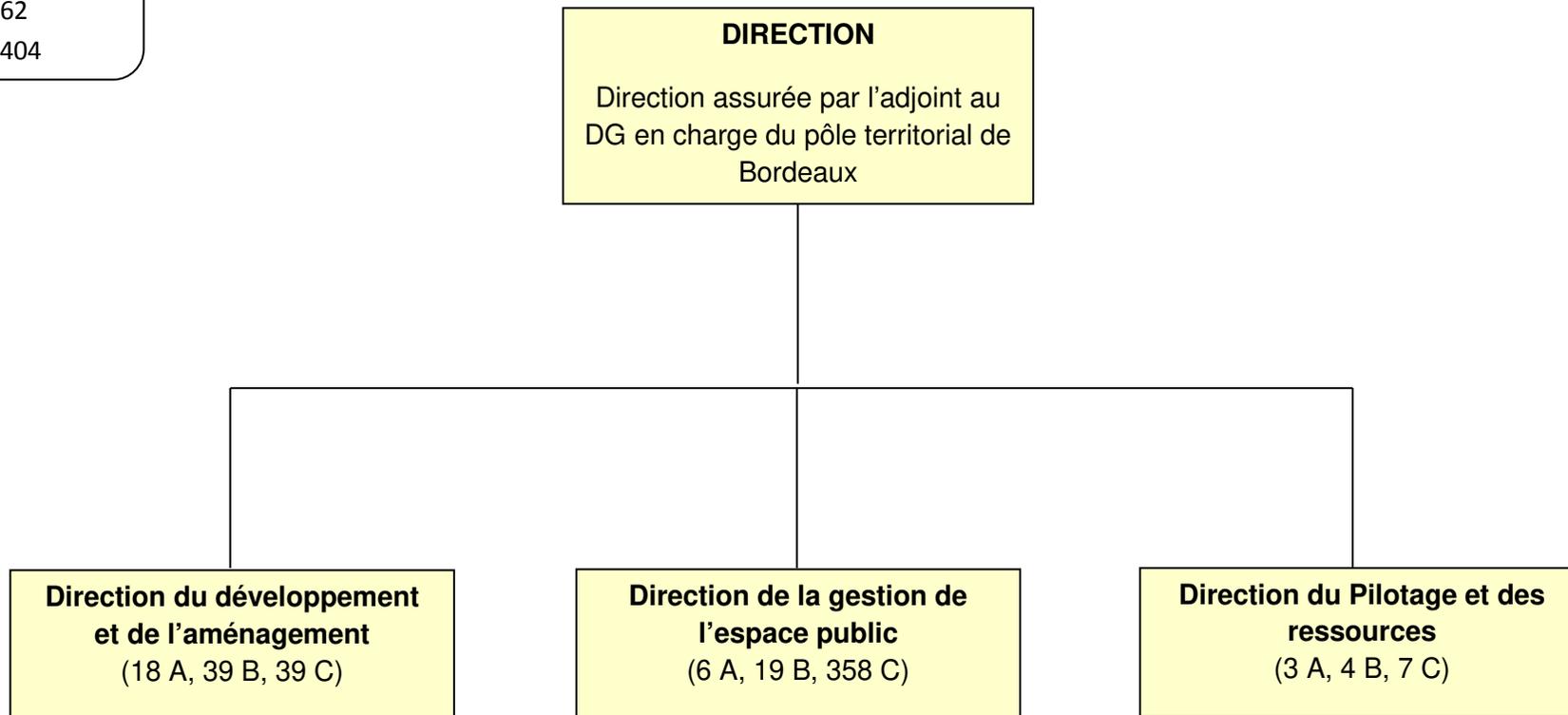
Effectif : 493

Cat A : 27

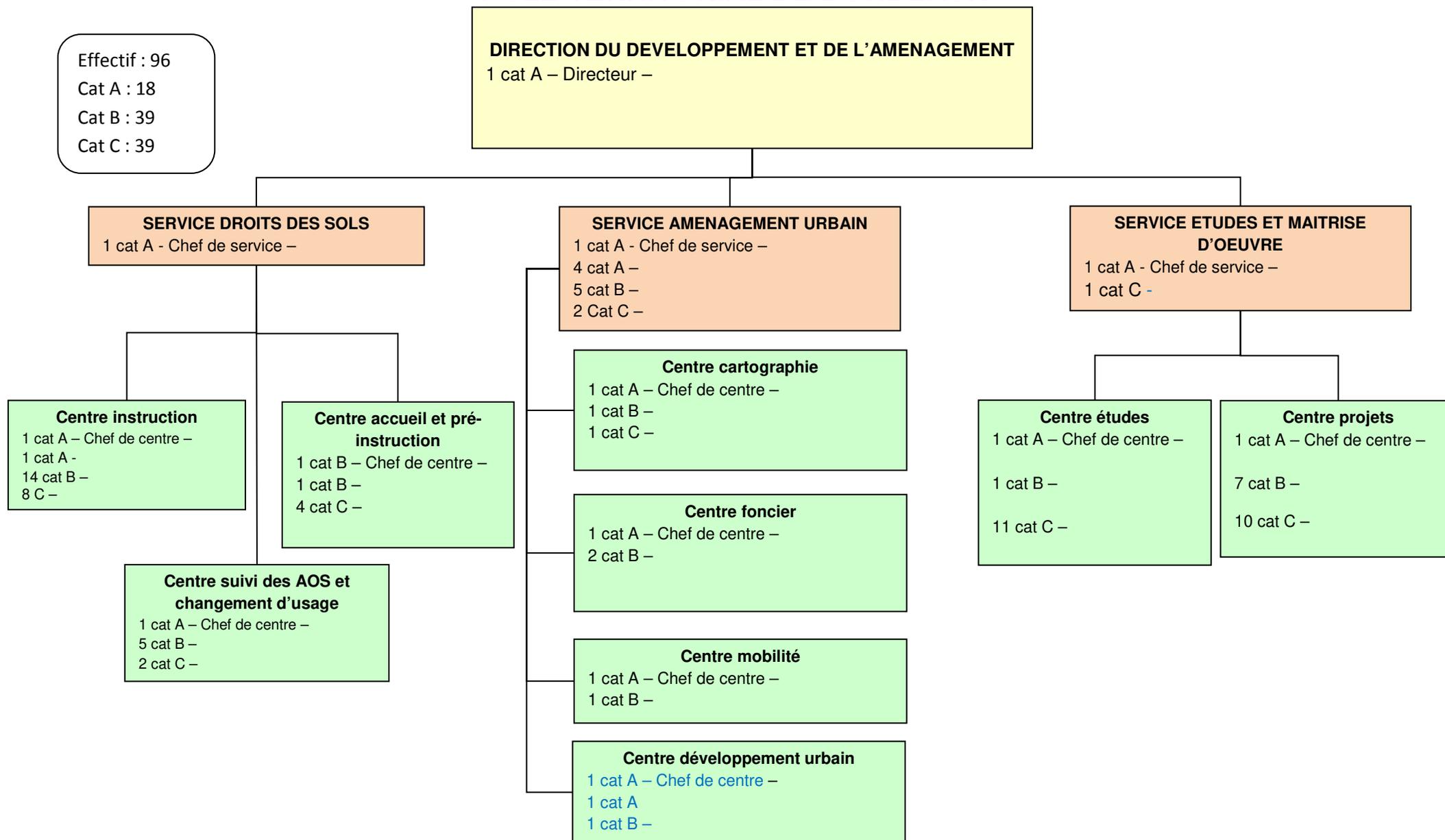
Cat B : 62

Cat C : 404

POLE TERRITORIAL DE BORDEAUX



POLE TERRITORIAL DE BORDEAUX



Effectif : 383
 Cat A : 6
 Cat B : 19
 Cat C : 358

POLE TERRITORIAL DE BORDEAUX

DIRECTION DE LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC

1 cat A – Directeur –
 1 cat C –

SERVICE MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC

1 cat A – Chef de service –
 2 cat B –
 3 cat C –

SERVICE DES MOYENS COMMUNS

1 cat A – Chef de service –
 3 cat C –

Centre gestion du parc matériel et des magasins

1 cat B – Chef de
centre –
 8 cat C –

Unité mobiliers urbains

1 cat B – Chef d'unité
 20 cat C

Centre incivilités déchets

1 cat B – Chef de
centre –
 19 cat C –

SERVICE BASTIDE – BORDEAUX MARITIME

1 cat A – Chef de service –

Centre propreté

1 cat B – Chef de centre –

Unité quartier 1

2 cat C – Responsables –
 19 cat C –

Unité quartier 7

2 cat C – Responsables
 12 cat C –

Centre voirie / espaces verts

1 cat B – Chef de centre –
 4 cat C –

Unité maintenance

1 cat B –
 4 cat C –

Unité régie

1 cat B –
 23 cat C –

SERVICE CENTRE VILLE

1 cat A – Chef de service –

Centre propreté

1 cat B – Chef de centre –
 1 cat B –
 6 cat C –

Unité quartier 2

2 cat C –
 Responsables
 14 cat C –

Unité quartier 3

2 cat C – Responsables
 25 cat C –

Unité quartier 6

2 cat C – Responsables
 22 cat C –

Unité quartier Après- midi

2 cat C – Responsables
 17 cat C –

Unité quartier VSDL

2 cat C – Responsables
 15 cat C –

Unité quartier nuit

2 cat C – Responsable s
 18 cat C –

SERVICE OUEST

1 cat A – Chef de service –

Centre propreté

1 cat B – Chef de centre –
 1 cat C –

Unité quartier 8

2 cat C – Responsables –
 13 cat C –

Unité quartier 5/4

2 cat C – Responsables –
 21 cat C –

Centre voirie/ espaces verts

1 cat B – Chef de centre –
 1 cat B –
 1 cat C –

Unité régie

1 cat B
 28 cat C –

Unité maintenance

1 cat B –
 6 cat C –

Centre voirie/ espaces verts

1 cat B – Chef de centre –
 1 cat C –

Unité régie

1 cat B – Responsable –
 28 cat C –

Unité maintenance

1 cat B – Responsable –
 6 cat C –

POLE TERRITORIAL DE BORDEAUX

Effectif : 14
Cat A : 3
Cat B : 4
Cat C : 7

DIRECTION DU PILOTAGE ET DES RESSOURCES
1 cat A – Directeur –

SERVICE FINANCES ET COMMANDE PUBLIQUE

1 cat A – Chef de service –
3 cat B –

3 cat C –

SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DE L'ADMINISTRATION GENERALE

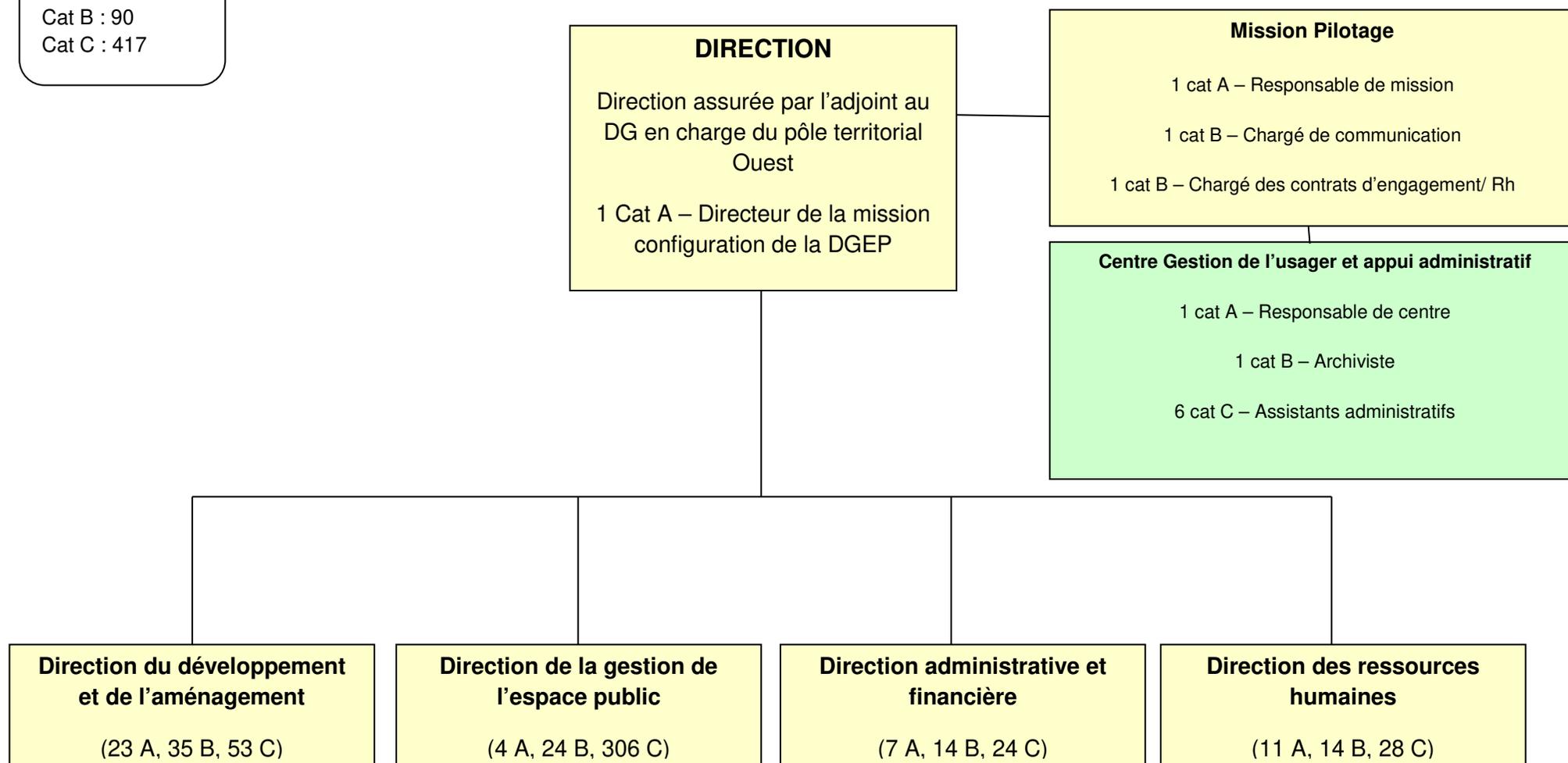
1 cat A – Chef de service –

1 cat B – Chargé de pilotage et ressources

4 cat C –

Effectif : 555
Cat A : 48
Cat B : 90
Cat C : 417

POLE TERRITORIAL OUEST



COMITE TECHNIQUE DU 28 NOVEMBRE 2018 – NOUVEL ORGANIGRAMME

Légende : en rouge : création de poste En bleu : transformation/ transfert de poste

Effectif : 111

Cat A : 23

Cat B : 35

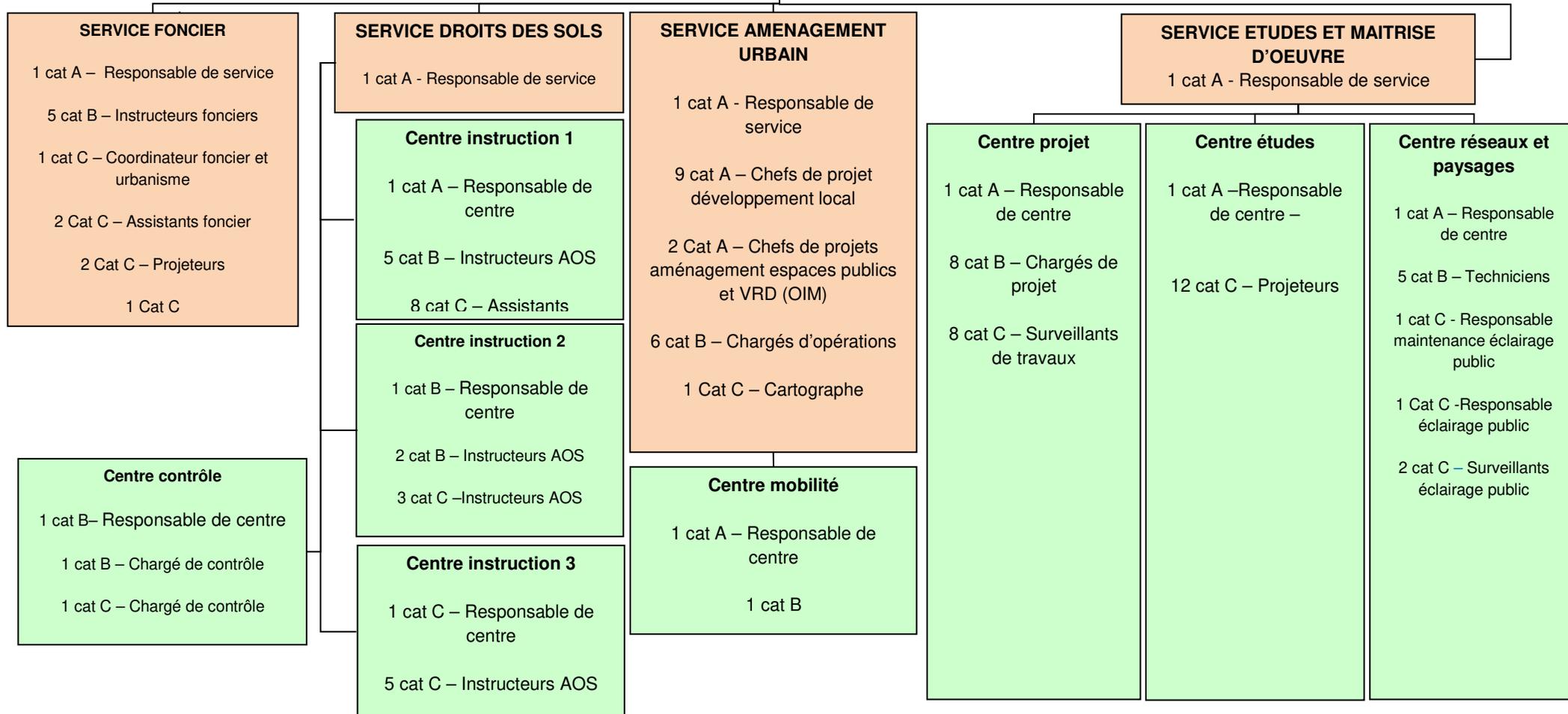
Cat C : 53

DIRECTION DU DEVELOPPEMENT ET DE L'AMENAGEMENT

1 cat A – Directeur
4 cat C – Assistants administratifs
1 cat A – Coordinateur nature et paysages

MISSION ANIMATION ECONOMIQUE

1 cat A – Chargé de mission développement économique



COMITE TECHNIQUE DU 28 NOVEMBRE 2018 – NOUVEL ORGANIGRAMME

Légende : en rouge : création de poste En bleu : transformation/ transfert de poste

Effectif : 334
 Cat A : 4
 Cat B : 24
 Cat C : 306

DIRECTION DE LA GESTION DE L'ESPACE PUBLIC
 1 cat A – Directeur
 1 cat B – Coordinateur finances et marchés publics
 1 Cat C – Assistant de direction
 1 Cat C – dépôts sauvages / 3 Cat C – Projeteurs maintenance
 4 Cat C – Magasin

SERVICE TERRITORIAL N°5
 1 cat A – Responsable de service

SERVICE TERRITORIAL N°6
 1 cat A – Responsable de service

SERVICE TERRITORIAL N°7
 1 cat A – Responsable de service
Gestion opérationnelle du domaine public
 1 cat B – Chargé de la gestion opérationnelle du domaine public
 3 Cat C
Pilotage finances/Rh
 4 Cat C

Centre occupation du domaine public
 1 cat B – Responsable de centre
 1 cat B – Technicien mobilité
 2 cat C – Agents de gestion espace public

Centre administratif
 2 cat B – Responsables programme et SIG/ Ecologie urbaine
 3 cat C – Agents administratifs (accueil/secrétariat/budget)

Centre espaces verts / propreté
 1 cat B - Responsable de centre
 18 cat C

Centre voirie
 1 cat C – Assistant

Unité maintenance
 1 cat B – Responsable d'unité
 2 Cat C - Surveillants de travaux
 1 Cat C -Responsable de la gestion opérationnelle de l'espace public
 3 Cat C - ASDP

Centre espaces verts
 1 cat B - Responsable de centre
 1 cat B - Adjoint au responsable de centre
 51 cat C

Centre espaces verts
 1 cat B – Responsable de centre
 3 cat B
 5 Cat C - Ferme découverte
 60 cat C

Centre voirie
 1 cat B – Responsable de centre
 1 cat C – Secrétaire comptable

Unité maintenance
 1 cat B – Responsable d'unité
 5 cat C

Centre propreté
 1 cat B - Responsable de centre
 33 cat C

Centre propreté
 1 cat B – Responsable de centre
 1 cat B – Responsable équipe propreté / adjoint au responsable de centre
 30 cat C

Unité régie
 1 cat B – Responsable d'unité
 23 cat C

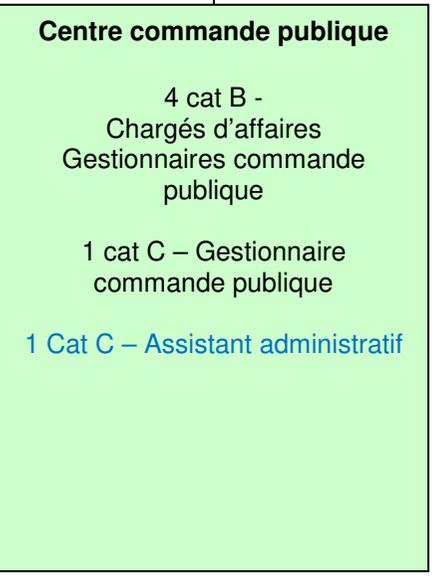
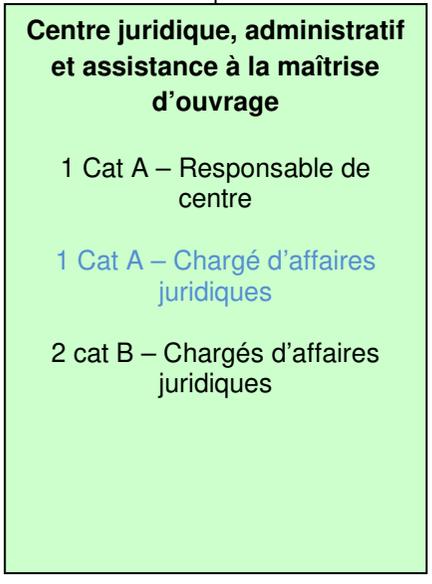
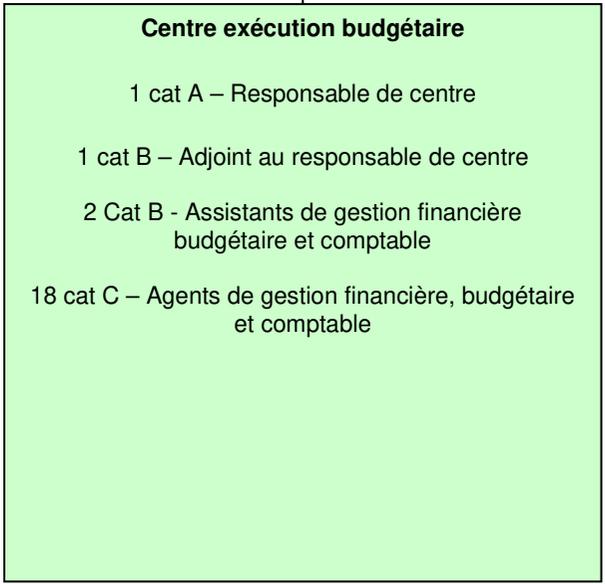
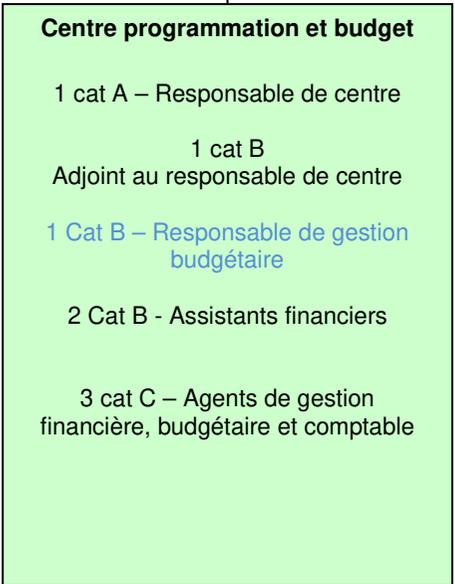
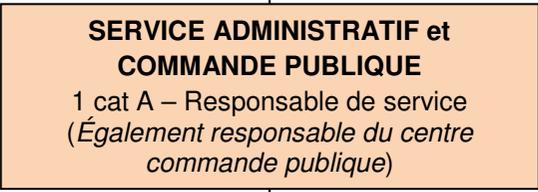
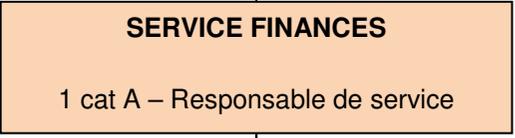
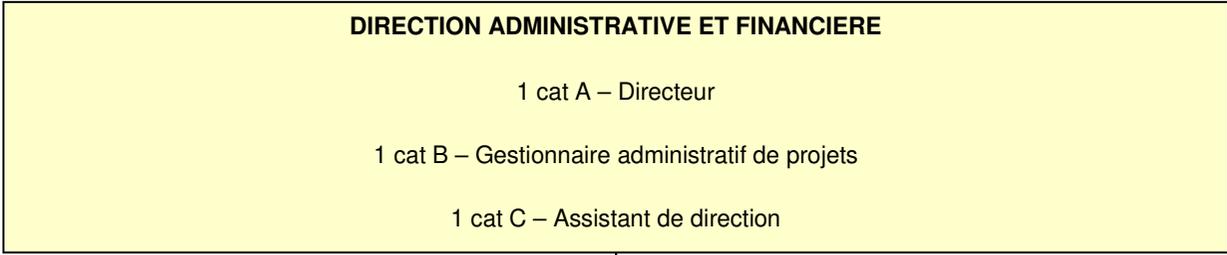
Unité régie
 1 cat B – Responsable d'unité
 28 cat C

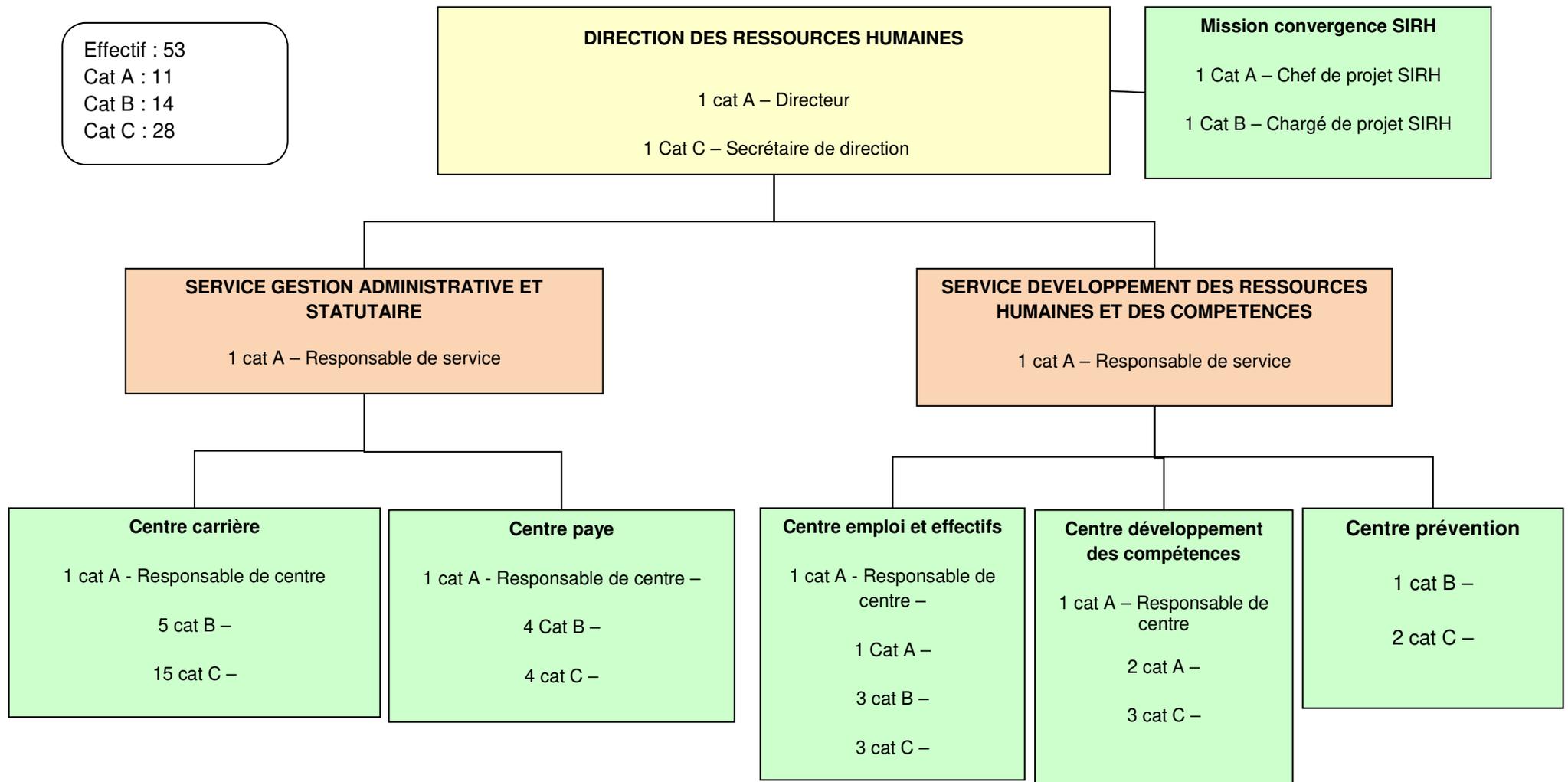
Centre voirie
 1 cat B – Responsable de centre

Unité maintenance
 1 cat B – Responsable d'unité
 5 cat C
 Surveillants de travaux ASDP

Unité régie
 1 cat B – Responsable d'unité
 19 cat C

Effectif : 45
 Cat A : 7
 Cat B : 14
 Cat C : 24





COMITE TECHNIQUE DU 28 NOVEMBRE 2018 – NOUVEL ORGANIGRAMME

Légende : en rouge : création de poste En bleu : transformation/ transfert de poste

RECAPITULATIF DES CREATIONS DE POSTES

		Financement budget principal	Recettes extérieures	Observations
DG Mobilité	Réorganisation complète de la DG	6A / 4B / 1C		Financés en partie par suppressions d'1A / 2B / 3C
DG Valorisation du territoire	Réorganisation complète de la DG	7A / 1C		Financés par suppressions de 5A / 1B / 2C
DGNSI	Direction de la transformation numérique	Cycle 4: 1A / 2B / 3C		Financement Talence
DGRHAG	Direction des archives	1C		Compensé par une diminution de l'enveloppe CDD
DG des Territoires	Direction d'appui aux territoires	1A		